

92^e rapport de gestion et comptes annuels



2013

Sommaire

	PAGES
■ Organes de la Caisse et expert	2
■ Préambule	4
■ Evolution des effectifs et autres statistiques	6
■ Placement de la fortune	12
■ Politique de placement	14
■ Bilan au 31 décembre 2013	18
■ Compte d'exploitation au 31 décembre 2013	20
■ Annexe aux comptes	22
1. Bases et organisation	22
2. Membres actifs et pensionnés	24
3. Nature de l'application du but de la Caisse	25
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	26
5. Couverture des risques	27
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	35
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	44
8. Autorité de surveillance	46
9. Autres informations relatives à la situation financière	47
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	47
■ Rapport de l'expert	48
■ Rapport de l'organe de révision	49

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

M^{me} Helga Koppenburg Emery
Experte en prévoyance professionnelle, Venthône

M^{me} Fabienne Gsponer-Furrer
Economiste d'entreprise, St- German

M. Albert Bétrisey
Agent général d'assurance, Ayent

M. Beat Britsch
Directeur financier, Naters

M^e Jean-Paul Duroux
Avocat-notaire, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef de la section personnel, administration,
finances du service des routes,
transports et cours d'eau, Ollon

M. Dominique Dubuis
Enseignant en retraite, Savièse

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Inspecteur Chef, Arr. II
de la police judiciaire, Chermignon

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-adjoint

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA

Expert agréé

Swisscanto Prévoyance SA

Adresse de la Caisse

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion
Téléphone: 027 606 29 50
Fax: 027 606 29 54
Site internet: www.cpval.ch

Vue d'ensemble de l'exercice 2013

	2013	2012	Variations 2012/2013
Nombre d'assurés actifs	11030	10827	+203
Nombre de pensionnés (y.c. enfants)	4776	4575	+201
Rapport démographique	2.31	2.37	
<hr/>			
Cotisations et apports ordinaires	206'285'700	197'835'100	+4.3%
Prestations d'entrée	38'482'500	36'277'200	+6.1%
Prestations			
– rentes et capitaux	-168'644'600	-159'240'100	+5.9%
– de sorties	-29'190'500	-30'394'100	-3.9%
– accession à la propriété et divorce	-7'483'200	-10'770'800	-31.5%
Frais d'administration et d'expertise	-2'570'900	-3'331'700	-22.8%
Cotisations au Fonds de garantie	-763'900	-667'700	+14.4%
<hr/>			
Résultat net des placements	208'749'400	189'703'200	+10.1%
Rendement net de la fortune (charges de placement incluses)	+6.51%	+6.63%	
<hr/>			
Résultat financier de l'exercice	244'864'600	219'411'100	
Recapitalisation	0	450'000'000	
Financement des garanties	0	129'363'200	
Augmentation des engagements de prévoyance	-251'762'800	-429'731'900 ¹	
Constitution réserve fluctuations de valeurs	30'000'000	260'000'000 ²	
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	-36'898'200	109'042'400 ³	
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	3'460'631'100	3'215'401'300	+10.8%
Fortune disponible (art. 72b LPP)	3'170'631'100	2'955'401'300	+7.3%
<hr/>			
Engagements de prévoyance	4'378'259'000	4'126'131'000	+6.1%
Degré de couverture global			Degré initiaux (LPP 72b)
– selon art. 44 OPP2	79.0%	77.9%	76.6%
– selon art. 72b LPP	72.4%	71.6%	71.5%
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	46.1%	45.5%	45.4%

(*) Les positions de l'exercice 2012 marquées d'une note de bas de page ont été modifiées suite à la constitution ultérieure à l'exercice 2012 d'une provision pour adaptation du taux technique et d'une réserve de fluctuations de valeur.

¹ Augmentation de 60 millions pour constitution d'une réserve pour adaptation du taux technique.

² Augmentation de 60 millions de la réserve de fluctuations de valeurs.

³ Diminution de 120 millions de l'excédent résultant des provisions figurant sous notes 1) et 2).

Préambule

Après bientôt 10 ans de lourds et difficiles travaux menés en parallèle avec les activités ordinaires d'une Caisse de retraite, l'année 2013 aura enfin permis aux collaborateurs et aux organes dirigeants de CPVAL de consolider la mise en place de toutes ces nouveautés liées aussi bien à l'évolution de la prévoyance professionnelle, à la fusion de deux Caisses et au changement de primauté combinée avec la modification complète du logiciel informatique de gestion des assurés. Cette consolidation aura permis à notre Institution non seulement d'améliorer ses processus internes, que ce soit de type organisationnel, technique ou encore même fonctionnel, de perfectionner l'application du logiciel informatique mais aussi et surtout de renforcer le système de contrôle interne mis en place fin 2012 et qui ne cesse de s'optimiser.

Prévoyance : de gros défis, un excellent exercice avec des cash-flows positifs

Sur le plan stratégique, le Comité de CPVAL a dû relever un défi difficile, à savoir celui de fixer des degrés de couverture initiaux combiné avec d'une part la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur (RFV) et d'autre part avec la constitution de provisions pour baisse prochaine du taux technique. Les nouvelles dispositions fédérales en la matière autorisaient les Caisses publiques à communiquer ces informations jusqu'à la fin de l'année 2013 à leur Autorité de Surveillance. Les décisions prises par la Caisse et commentées ci-après reflètent sa philosophie de gestion, à savoir une gestion prudente, disciplinée et orientée sur le long terme. D'un point de vue prévoyance, si les cotisations encaissées avoisinaient les CHF 198 millions (+3,1% par rapport à 2012) pour 11'030 assurés actifs, les prestations payées ont atteint CHF 169 mios (+6,3% par rapport à 2012) pour 4'776 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage (CHF 245 mios) moins les prestations et les versements de libre passage (CHF 205 mios)) reste encore positif (env. 19%) mais évoluera négativement à moyen/long terme compte tenu de la pyramide des âges de la Caisse. Par ailleurs, les hypothèses définies en 2011 lors du changement de primauté sont confirmées en ce qui concerne les effectifs et même dépassées pour ce qui concerne le cash-flow, de sorte que le rapport démographique ne s'est que légèrement détérioré passant de 2,37 actifs pour un pensionné à 2,31. Les engagements ont fortement évolué en 2013 mais leur augmentation s'explique principalement

par la constitution de provisions pour baisse du taux technique de CHF 132 mios ainsi que par la hausse de plus de CHF 100 mios des prestations de libre passage des actifs suite à un accroissement plus important qu'attendu de l'effectif. A fin 2013, en termes d'engagements, le rapport Actifs/Pensionnés est de 52,5% contre 51,9% en 2012 et le degré de couverture selon l'art 44 OPP2 atteint 79% contre 77,9% fin 2012 après modification (lire commentaire de l'annexe aux comptes pt. 5.8).

Postérieurement aux comptes 2012, le Comité de CPVAL a fixé, d'entente avec l'Etat du Valais, les degrés de couverture initiaux de la Caisse rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 conformément aux exigences fédérales pour les Caisses publiques. Ceux-ci ne devront plus être transgressés à la baisse, faute de quoi la Caisse devra prendre des mesures d'assainissement. Le Comité a pris la décision de constituer à cette date une réserve de fluctuation de valeur (RFV) de l'ordre de CHF 200 mios, de sorte que les degrés de couverture initiaux selon les articles 72a ss LPP atteignent pour le degré global 71,6%, pour les rentiers, une couverture intégrale et pour les assurés actifs un niveau de 45,4%.

Finance : très bonne année boursière

Les résultats de la gestion de fortune ont été très encourageants. Après une très bonne année 2012 et un résultat de 6,63%, 2013 aura permis de dégager une performance de 6,51% pour une fortune de CHF 3,4 mias de capitaux. L'objectif de rendement à long terme visé par la Caisse (4%) est par conséquent à nouveau dépassé. Malgré les incertitudes des marchés, les problèmes de dettes européennes, l'absence de croissance économique mondiale confirmée et les recommandations de prudence émises par la plupart des analystes, la tactique de placement suivie par CPVAL à travers une diversification de ses avoirs lui a permis de réaliser une très bonne performance annuelle compte tenu du rapport rendement/risque. La politique de placement suivie en 2013 a privilégié les actions (surexposition d'environ 2 à 3% sur l'ensemble de l'année). Grâce à cette tactique, CPVAL a réussi une performance qui se situe au-delà des résultats affichés par la plupart des références de Caisses présentant la même structure que la sienne.

Au regard de ces résultats très positifs pour l'exercice, le Comité a décidé de créditer les comptes épargne des assurés actifs d'un taux d'intérêt de 3% pour 2013.

Nous ne pourrions terminer ce résumé sans souligner l'énorme travail doublé d'un engagement remarquable fourni par tous les collaborateurs, la direction et le Comité de la Caisse. Grâce à eux, non seulement le changement de primauté s'est parfaitement déroulé d'un point de vue technique et administratif, mais grâce également à leur service

DÉCISIONS DU COMITÉ EN 2013

Le Comité de CPVAL s'est réuni à 11 reprises durant l'année. L'analyse des degrés de couverture initiaux selon art 72a ss LPP, l'analyse de la constitution d'une RFV rétroactivement au 1^{er} janvier 2012, l'optimisation du système de contrôle interne et son règlement, la poursuite de l'application des dispositions relatives à la réforme structurelle de la prévoyance et la réflexion sur une éventuelle baisse du taux technique ont été les principales préoccupations de l'exercice.

Décisions les plus importantes :

Placement de la fortune et gestion immobilière

- Diverses adjudications de travaux pour le parc immobilier de CPVAL
- Changements de certaines régies et unification des contrats de gérance et des contrats de travail des concierges.
- Fin de construction de l'immeuble Sandmatte à Brigue. Investissements dans les nouvelles constructions d'immeubles à Sierre (CHF 21 mios pour Torsa) et à Monthey (CHF 33 mios pour Trollietta).
- Acceptation en fin d'année d'un léger dépassement de la marge maximale de la classe d'actifs Liquidités (+2,4%).

Prévoyance

- Fixation des degrés de couverture initiaux suivants selon art 72a ss LPP rétroactivement au 1^{er} janvier 2012: Taux de couverture global: 71,6%, taux de couverture pour les assurés actifs: 45,4%.
- Décision de constituer une RFV de CHF 200 mios au 1^{er} janvier 2012, de l'augmenter de CHF 60 mios au 31.12.2012 et de CHF 30 mios au 31.12.2013.
- Décision de constituer une provision pour baisse du taux technique à hauteur de CHF 60 mios au 31.12.2012 et de l'augmenter de CHF 40 mios au 31.12.2013.

de qualité, les assurés ont pu obtenir les informations nécessaires à leurs demandes, ceci même dans un contexte environnemental difficile. Les bases sont posées pour bien préparer l'avenir dans des conditions idéales afin d'offrir aux assurés de CPVAL de bonnes prestations et un service d'informations régulier et transparent.

- Décision d'actualiser les tables actuarielles de la Caisse (VZ2010 au lieu de VZ2005).
- Adoption du règlement SCI du 23 janvier 2013.
- Approbation des comptes 2012.
- Désignation de PricewaterhouseCoopers SA comme nouvel organe de révision de la Caisse dès 2014 pour la révision des comptes 2013.
- Acceptation de l'affiliation à CPVAL de l'OVAP et de Valais Promotion en tant qu'institution externe et dissolution de l'association SOL – Swiss Occidental Leonardo sans que celle-ci nécessite une liquidation partielle de la Caisse.
- Mise en place d'une cartographie des risques pouvant affecter la Caisse.
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des assurés actifs au 01.01.2014 de 3% pour l'année 2013 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2014 à 1,75%.
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des comptes de retraite anticipée des assurés actifs au 01.01.2014 de 1,5% pour l'année 2013 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2014 à 0,0%.
- Décision de non adaptation viagère des rentes pour l'année 2014, mais d'une adaptation globale unique à hauteur de CHF 4 mios.

Comité 2014

L'Assemblée des délégués ainsi que le Conseil d'Etat ont procédé à la désignation des nouveaux membres du Comité pour la période 2014-2017. 4 changements sont intervenus au niveau des représentants de l'Etat. Ont quitté Madame Fabienne Gsponer-Furrer, M. Albert Bétrisey, M. Beat Britsch et M. Jean-Paul Duroux. Ils ont été remplacés par MM. Patrick Fournier de Conthey, Franz Michlig de Ried-Brig, Damien Revaz de St-Maurice et David Théoduloz de Veyonnaz. Les autres membres poursuivent leur mandat.

Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés

Avec un total de 11030 assurés, l'effectif des actifs évolue de 1,9% (2,6% en 2012). Tenant compte des assurés ayant plusieurs employeurs, le nombre de rapports de prévoyance à la fin de l'année sous revue atteint le chiffre total de 11'227.

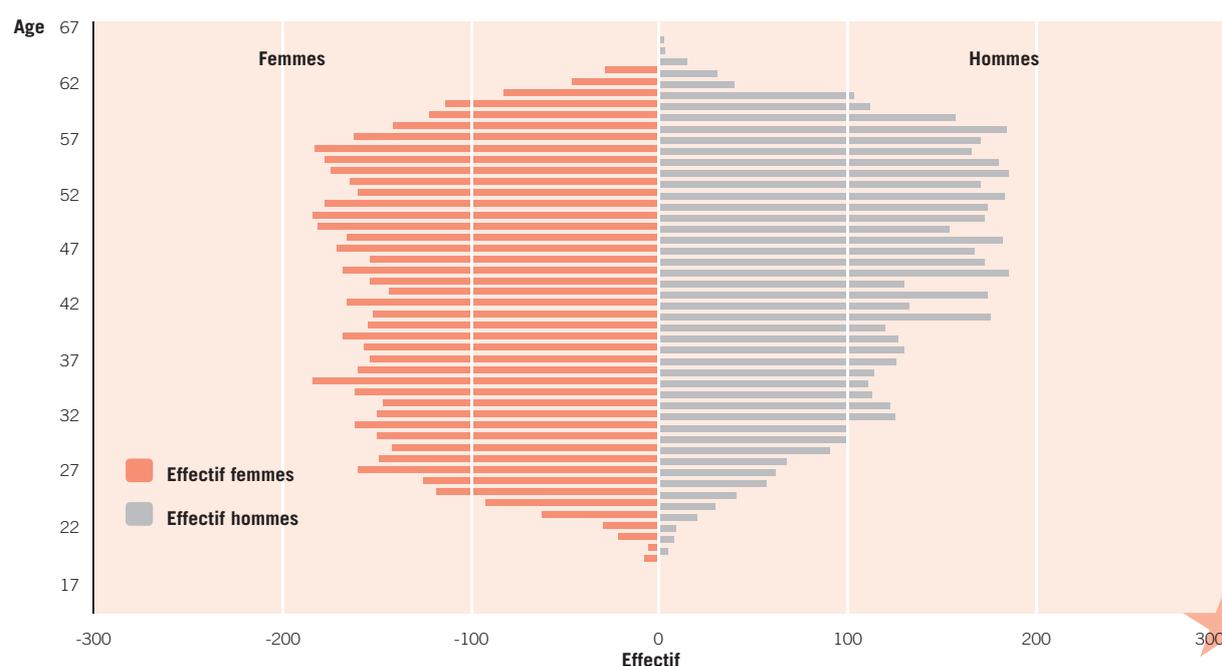
A noter 255 mises à la retraite, dont 3 cas de retraite partielle (206 en 2012), 18 assurés mis au bénéfice de prestations d'invalidité, dont 7 cas d'invalidité partielle (17 en 2012) et 11 assurés actifs décédés (7 en 2012). Enfin CPVAL a enregistré 1066 nouveaux assurés et traité 582 sorties de service (respectivement 1070 entrées et 569 sorties en 2012).

La répartition des assurés dans les diverses catégories demeure, en comparaison des années précédentes, inchangée. Pour rappel les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction de systèmes salariaux différents.

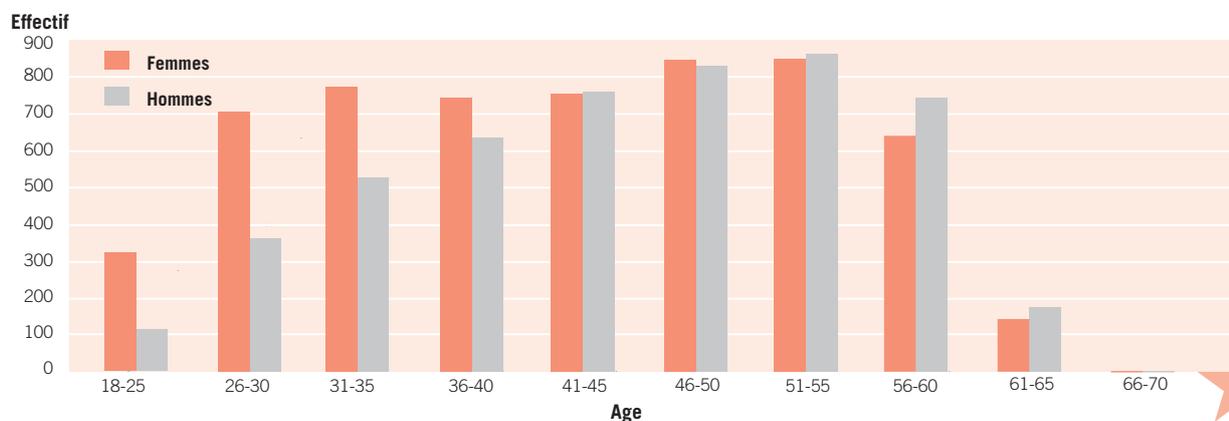
Assurés par catégorie (Rapports de prévoyance)

Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif	
		2013	2012	2013	2012
1	62 ans	10'552	10'357	94.0%	94.0%
2	60 ans	628	608	5.60%	5.5%
4	62 ans	45	48	0.38%	0.4%
5	60 ans	2	3	0.02%	0.1%
Total		11'227	11'016	100,0%	100,0%

Pyramide des âges des actifs



Assurés par classes d'âge



Moyenne d'âge des assurés

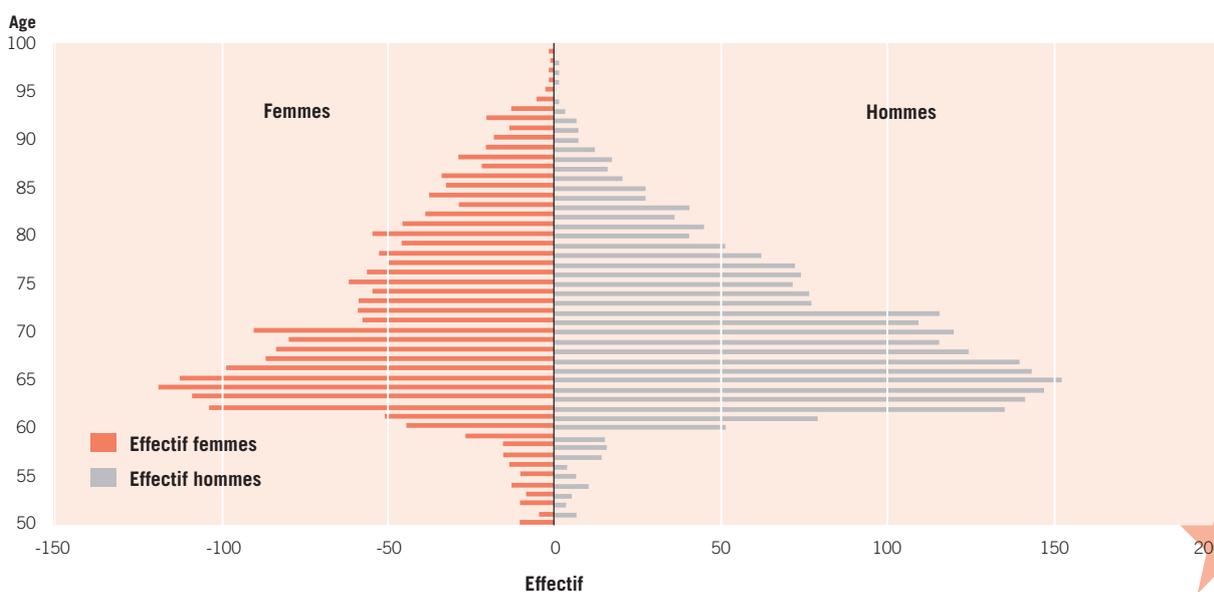
	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2012	45.21	42.44	43.73
2013	45.33	42.52	43.81

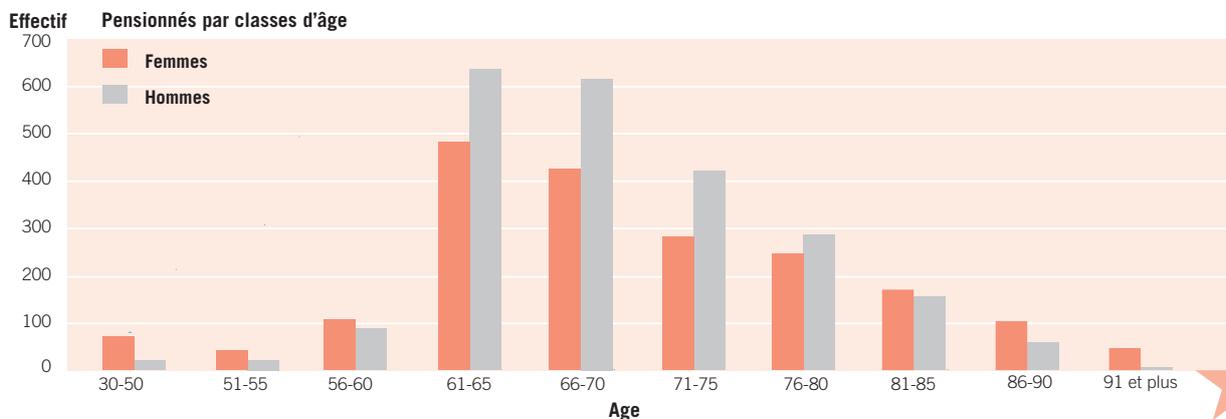
Bénéficiaires de rentes

L'évolution positive de 4,4% du nombre de bénéficiaires de rentes se poursuit à un rythme correspondant à la moyenne observée sur les 10 dernières années. En progression de quelques 201 bénéficiaires, l'effectif global atteint le nombre de 4776 à fin 2013.

Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés





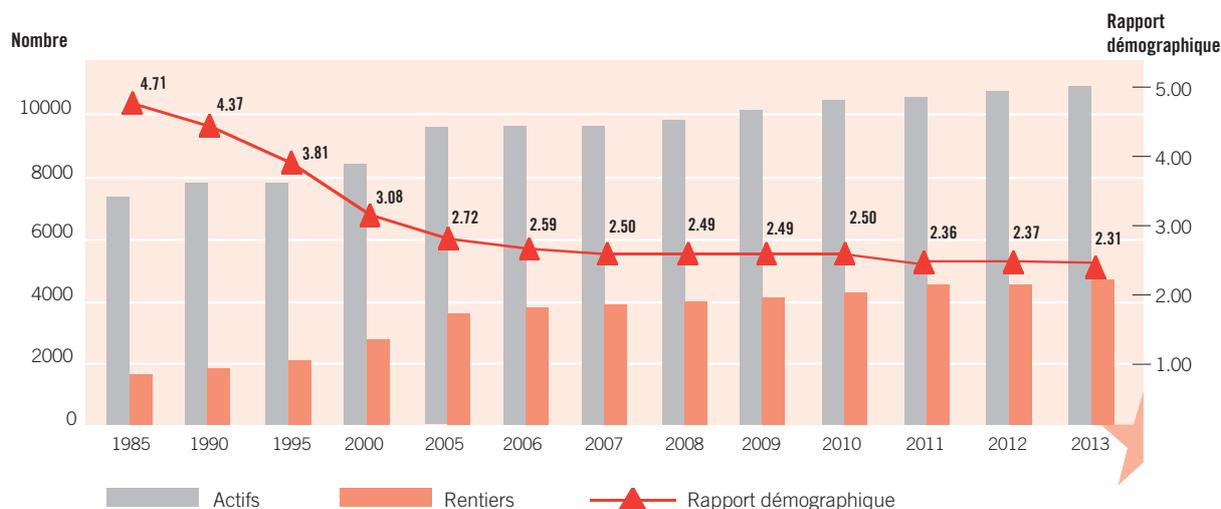
Moyenne d'âge des pensionnés

	Hommes	Femmes
2012	69.50	70.16
2013	69.75	70.36

Rapport démographique

Après une longue et continue dégradation, le rapport démographique avait marqué dès 2008 une courte période de stabilisation. À l'issue de l'année 2010, le nombre soutenu de nouvelles mises à la retraite, conjugué à un accroissement plus faible des assurés actifs, laisse entrevoir une nouvelle phase où la tendance à la diminution de ce ratio va se confirmer.

Rappelons que ce facteur indique le nombre d'assurés actifs relativement aux bénéficiaires de rentes. Outre sa valeur statistique, ce facteur constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.



Autres renseignements statistiques

	31.12.2013	31.12.2012	+ / - % 2012/2013
Traitements assurés	778'990'200	734'658'100	+6.0%
Traitement assuré moyen	69'400	66'700	+4.0%
Rentes de retraite projetées	434'650'700	424'342'600	+2.4%
Rente de retraite projetée moyenne (H+F)	38'700	38'500	+0.5%
Rentes assurées totales	166'201'000	159'338'300	+4.2%
Rente assurée moyenne	34'800	34'300	+1.4%

Bien qu'aucune indexation des salaires n'ait eu lieu, nous enregistrons tout de même une augmentation des traitements assurés de près de 6%.

Les variations des rentes de retraite enregistrées lors de l'exercice précédent doivent être interprétées tenant compte des changements intervenus dans la définition du plan de prévoyance. En effet les données 2011 se rapportaient au système de primauté des prestations dans lequel les prestations assurées étaient déterminées selon un taux de rente préétabli (d'où le terme de rente assurée). Dès 2012, les valeurs sont le résultat de projections, sur la base d'un taux d'intérêt futur hypothétique de 3%. De ce

fait la valeur des «rentes projetées» ne peut être réellement comparée aux rentes assurées selon l'ancien modèle de prévoyance en vigueur jusqu'à fin 2011 (augmentation des rentes de retraites assurées de +19,6% en 2012).

Du côté des bénéficiaires de rentes, on note une augmentation des rentes moyennes servies. Les mécanismes mis en place afin de consolider les droits des assurés lors de l'introduction du plan en primauté des cotisations (garanties) démontrent leurs effets en permettant de soutenir les valeurs moyennes observées jusqu'ici.

Ratios

	2013	2012	2011	2010
Fortune : capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	162%	164%	138%	153%
Fortune : Prestations de libre passage	154%	152%	129%	131%
Fortune : Engagements	79.0%	77.9%	65.4%	69.4%
Cotisations : Rentes	117%	117%	108%	105%

Les modifications de la législation cantonale (LIEP) introduites au 1^{er} janvier 2012 – notamment une dernière recapitalisation de 450 millions, une nouvelle échelle de cotisations – ont fortement contribué à l'évolution positive de ces

valeurs à cette date. L'année 2013 marque une phase de stabilisation, voir de léger recul tenant compte de l'adaptation de la base technique pour les bénéficiaires de rentes (adoption de la base VZ2010, 3,5%).

Hypothèses liées au plan de financement

Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées à l'intro-

duction du plan en primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2012 avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse

1,5% jusqu'en 2021

Données effectives

2012
2013

<i>Annuel</i>	<i>Moyenne</i>
2.59%	2.59%
1.87%	2.22%

NOUVELLES AFFILIATIONS

Hypothèse

Age = 31.5 ans Salaire assuré = 54'600 PLP apportée = 23'300

Données effectives

2012
2013

<i>Age</i>	<i>Salaire assuré</i>	<i>PLP apportée</i>
34.5	47'314	31'070
35.2	45'492	33'587

ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)

Inflation = 1% Adaptation salariale = 1%

Données effectives (*)

Du 1.1.2006 au 31.12.2011
Au 31.12.2012
Au 31.12.2013

<i>Inflation</i>	<i>Inflation Cumulée dès 1.1.2006</i>	<i>Indexation des salaires (**)</i> dès 1.1.2006
+3.4%	+5.95%	5.95%
-0.4%	+3.0%	0.0%
0.0%	+3.0%	0.0%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100

(**) Selon décision du conseil d'Etat. L'indexation de 5.95% contient 2,5% d'augmentation au titre de rattrapage pour adaptations non accordées lors des années antérieures.

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse

Intérêt annuel = 3%

Données effectives

2012
2013

<i>Annuel</i>	<i>Intérêts pour année suivante (*)</i>
3.0%	1.5%
3.0%	1.75%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DE RETRAITE ANTICIPÉE DES ASSURÉS ACTIFS

Données effectives

2012
2013

	<i>Annuel</i>	<i>Intérêts pour année suivante (*)</i>
	1.5%	0.0%
	1.5%	0.0%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

RENDEMENT DE LA FORTUNE

Hypothèse

Données effectives

2012
2013

	<i>Annuel</i>	<i>Moyenne</i>
	Annuel 4%	
	6.63%	6.63%
	6.51%	6.57%

ADAPTATION DES RENTES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)

Données effectives (*)

Au 31.12.2006
Au 31.12.2007
Au 31.12.2008
Au 31.12.2009
Au 31.12.2010
Au 31.12.2011

Au 31.12.2012

Au 31.12.2013

	Adaptation = 0%			
	<i>Inflation</i>	<i>Cumulé dès 2006</i>	<i>Cumulé dès 2012</i>	<i>Adaptation des rentes</i>
	+0.6%	+0.6%		0.0%
	+2.0%	+2.6%		0.0%
	+0.7%	+3.3%		0.0%
	+0.3%	+3.6%		0.0%
	+0.5%	+4.1%		0.0%
	-0.7%	+3.4%		0.0%
	-0.4%	+3.0%	-0.4%	0.0%
	0.0%	+3.0%	-0.4%	0.0%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100

Selon l'article 36 LIEP entré en vigueur au 1.1.2007, il devait être procédé à une non adaptation des rentes au renchérissement pendant 5 ans, à concurrence d'un maximum de deux pour cent par année et de six pour cent au total. Dès 2012, l'adaptation des rentes au renchérissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire selon les capacités financières de la Caisse.

D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.



L'année boursière 2013

Après plusieurs années particulièrement difficiles, suite à la crise financière mondiale, les investisseurs ont retrouvé confiance en revenant peu à peu sur les marchés des actions. Dès le début 2013, les bourses ont rapidement pris le chemin de la hausse, dopées notamment par les injections de liquidités des banques centrales, pour atteindre, à la mi-mai, plus de 20%

2013: des conjonctures plus solides

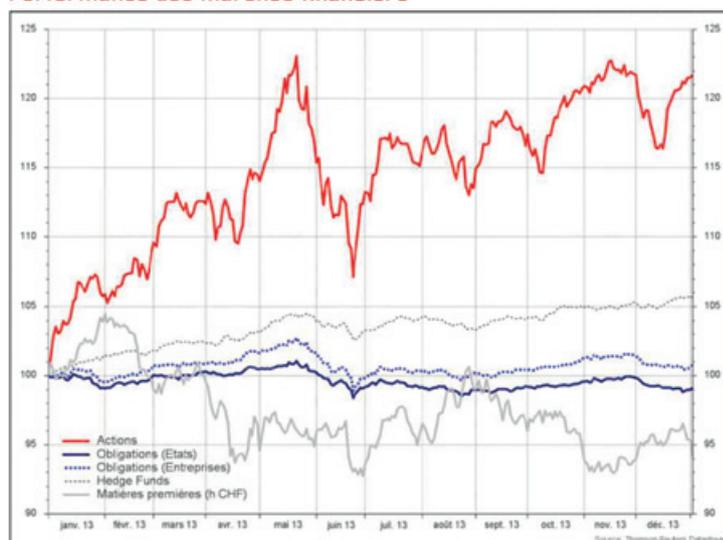
La reprise mondiale s'est poursuivie à un rythme modéré, mais cependant plus solide.

de progression. C'était sans compter sur un nécessaire retour à la réalité, avec les premières annonces faites par la Réserve Fédérale américaine (Fed) de réductions de son programme d'achats d'actifs (tapering), qui s'élève actuellement à 85 mrd \$ par mois. Parallèlement à une augmentation des rendements obligataires, les marchés ont fortement réagi, avec une chute de près de 15% des actions en un mois. Les bourses ont ensuite graduellement récupéré, suite à des propos rassurants des autorités monétaires, quant au maintien des taux d'intérêts à bas niveau, et à des données économiques plus constructives. Finalement, les marchés boursiers affichent à fin décembre des performances fort réjouissantes, bénéficiant à la fois de la confirmation de la reprise mondiale, de l'apaisement des incertitudes et de liquidités toujours abondantes. Les meilleurs résultats ont été atteints par les bourses américaines, où l'économie se redresse désormais plus concrètement, suivies de l'Europe. Le marché suisse, dont l'évaluation commence à devenir plus élevée, n'est pas en reste, avec une progression d'environ 20%. A relever la hausse fulgurante de la bourse japonaise (50% en monnaie locale), à mettre sur le compte

d'une politique monétaire tout à fait exceptionnelle (Abenomics). Cette performance doit cependant être contrebalancée par la baisse marquée du Yen (-20% contre franc suisse). Les marchés émergents, particulièrement affectés par l'évocation du «tapering», sont par contre restés en retrait, avec des performances à peine positives selon les pays.

2013 représente certainement un tournant pour les placements obligataires, dont les cours ont bénéficié depuis plusieurs années de baisses marquées des rendements et de flux d'investissements massifs. L'amélioration des résultats économiques dans les pays occidentaux et les annonces de réorientation progressive des politiques monétaires ont en effet déclenché un premier mouvement de normalisation des taux d'intérêts à moyen et long terme, principalement aux Etats-Unis et également en Europe et en Suisse. Les performances obligataires sont donc, en fonction des échéances et du type d'emprunt (gouvernemental ou d'entreprise), quasi nulles cette année. Pour l'investisseur suisse, le choix de la monnaie a également joué un rôle, la plupart du temps négatif, à l'exception de l'euro. Les devises périphériques au dollar, voire à l'euro, ont été les plus impactées. A noter finalement le comportement positif des placements alternatifs (+ 5% en moyenne) à l'exception des matières premières, toujours affectées par une croissance moindre dans les pays émergents. Au niveau économique, la croissance mondiale est restée modérée (environ + 3%), assez proche de celle de l'année précédente. Pour les pays industrialisés (environ + 1.3%) comme pour les émergents (environ + 4.6%), le bilan s'inscrit dans la continuité. Globalement, les importants efforts de relance déployés par les banques centrales - taux d'intérêt au plancher, injections de liquidités - se sont encore heurtés au surendettement privé ou public dans le monde développé, aux politiques fiscales d'austérité et au manque de compétitivité, en Europe notamment. Les statistiques conjoncturelles marquent cependant une légère amélioration de l'environnement dans les pays industrialisés, en particulier aux Etats-Unis (emploi plus vigoureux, convalescence de l'immobilier et diminution de l'endettement mais également politique fiscale très rigoureuse). Dans la zone euro, le bilan est plus mitigé. L'activité devrait essayer un léger recul estimé à 0.5% en raison des politiques d'austérité, du manque de confiance et de restructurations. La Suisse, par contre, profite de la politique très accommodante de la BNS, de sa compétitivité et d'une exposition plus importante aux produits et services à haute valeur ajoutée, en réalisant une croissance de presque 2%.

Performance des marchés financiers





Perspectives

En 2014, la croissance mondiale restera marquée par les séquelles de la grande crise de 2008/2009. La majorité des banques centrales seront contraintes de demeurer très accommodantes. Certains pays – en Europe en particulier – devront poursuivre des réformes profondes pour

2014: confirmation d'une reprise plus conforme à la norme, les actions gardent un avantage, mais moins prononcé.

moderniser leur structure économique et, via des politiques d'austérité budgétaire, stabiliser un endettement public inquiétant. Pourtant, la croissance mondiale devrait regagner en vigueur par rapport à celle de cette année et avoisiner les 3.5%. On devrait ainsi s'acheminer vers une normalisation du cycle économique grâce à un certain regain de confiance, à la diminution de l'austérité fiscale et à l'impact progressivement plus important des taux d'intérêt très bas.

Aux Etats-Unis, la progression du PIB pourrait atteindre 2.6% en moyenne, l'impact du resserrement budgétaire étant beaucoup plus faible et le secteur privé confirmant ses meilleures dispositions. En effet, les ménages profiteront d'un marché de l'emploi assez solide et d'un secteur immobilier poursuivant sa récupération. Plus confiantes, les entreprises devraient également investir davantage.

En Europe par contre, la croissance ne devrait être que modestement positive, d'approximativement 0.8%. L'austérité budgétaire sera moins prononcée qu'en 2013. Des restructurations moins massives permettront également à l'emploi de se stabiliser, voire de progresser légèrement, pour la première fois depuis 2011. Cela ne permettra

toutefois ni au chômage de diminuer, ni à la dette publique de refluer. La crise dans le Vieux Continent a dépassé sa phase la plus aiguë. La BCE devra pourtant veiller au grain, en stimulant la conjoncture et en évitant tout retour des tensions financières.

Le monde émergent restera de son côté un pôle de croissance mais, comme en 2013 déjà, moins spectaculaire que par le passé. Le bilan s'annonce comparativement plus favorable en Chine et, globalement, en Asie du Sud-Est.

Malgré l'amélioration graduelle de l'environnement économique, celui-ci ne sera pas encore assez robuste pour que la majorité des banques centrales abandonnent leur politique de relance. Les taux courts resteront au plancher. Cependant, fait important par rapport à 2013, la Réserve Fédérale américaine (Fed) devrait réduire substantiellement ses injections de liquidités (tapering).

Poursuite de la reprise mondiale et taux d'intérêt bas constitueront encore une base positive pour les marchés boursiers. Cependant, leur potentiel haussier sera amoindri par des évaluations plus contraignantes et par des liquidités moins abondantes aux USA. Nous estimons

que le potentiel haussier des actions n'est pas épuisé. Celles-ci devraient pour le moins surperformer les placements à revenu fixe à l'horizon 2015. En effet, la poursuite d'une reprise mondiale plus soutenue devrait continuer à favoriser les marchés des actions à moyen terme. Leur potentiel s'avère cependant moins prononcé, après leur forte progression des deux dernières années. Des périodes de consolidation plus marquées pourraient se concrétiser lors d'incertitudes sporadiques sur la vigueur de la reprise ou de phases de tensions haussières des rendements obligataires. Cependant, nous n'attendons pas de fortes progressions du loyer de l'argent, susceptibles de faire dérailler la tendance haussière des indices boursiers, car l'inflation devrait rester globalement contenue dans les pays développés. L'allocation d'actifs sera prépondérante en 2014, pour optimiser les portefeuilles, en fonction des périodes plus ou moins favorables aux actions.

Prudence envers les placements à revenu fixe

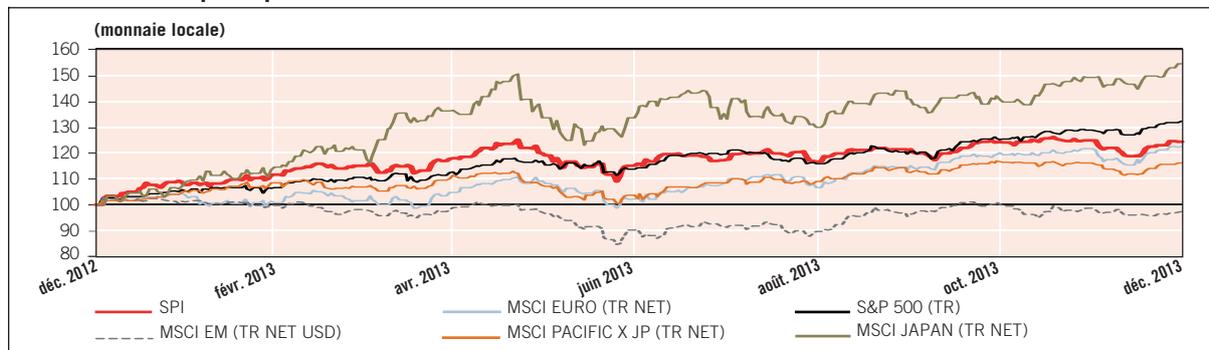
A moins d'un tassement inattendu de la croissance, scénario peu probable, les obligations, de première qualité en particulier, demeurent peu intéressantes. Dans ce cycle économique exceptionnel, nous resterons néanmoins, malgré des signaux désormais plus encourageants, attentifs à tout revirement de situation. La gestion active reprendra dans ce contexte toute son importance.

Sion, le 31 décembre 2013

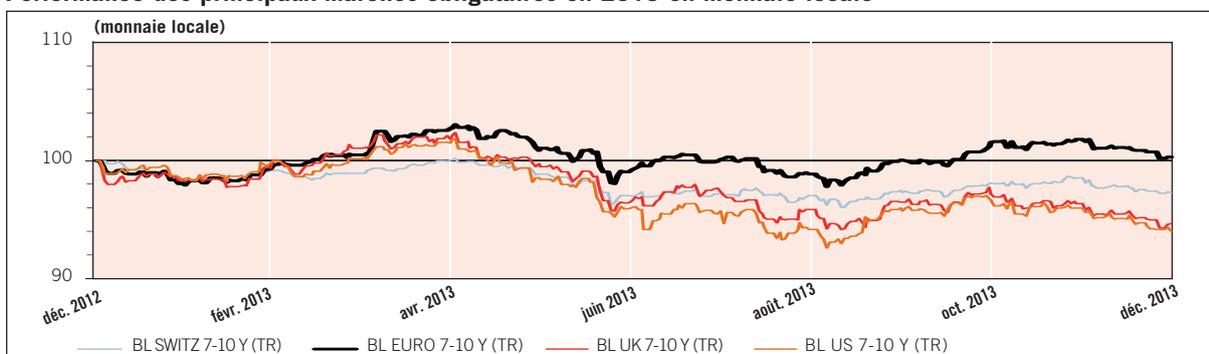
Performances des marchés actions



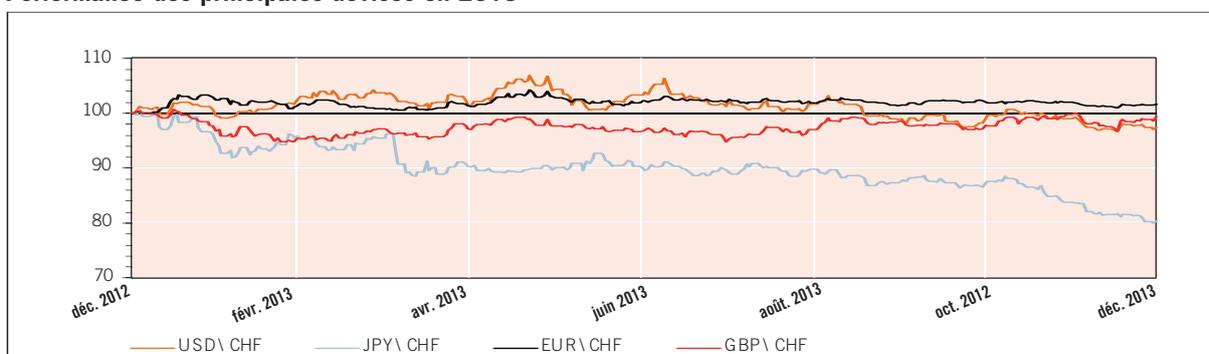
Performance des principaux marchés en actions en 2013 en monnaie locale



Performance des principaux marchés obligataires en 2013 en monnaie locale



Performance des principales devises en 2013



POLITIQUE DE PLACEMENT

1^{er} trimestre : La bonne tenue des marchés s'est globalement maintenue au cours du 1^{er} trimestre, bien que des disparités entre les diverses régions aient été à relever. Les Etats-Unis et le Japon ont été clairement dans le peloton de tête, tandis que les marchés émergents restaient, dans leur ensemble, légèrement négatifs. L'indice des actions suisses a été un des marchés actions les plus performants au niveau mondial depuis le début de l'année. Si les indicateurs macro-économiques ont continué de manière générale à s'améliorer aux Etats-Unis, au

Japon et dans le nord de l'Europe, les pays d'Europe du sud (France comprise) ont tiré le vieux continent vers le bas, ce notamment suite à une évolution défavorable du taux de chômage. D'un autre côté, cette hausse des marchés n'était pas non plus très logique puisque les problèmes politiques aussi bien aux Etats-Unis, où le blocage sur l'adoption de la politique budgétaire devenait pesant, qu'en Europe, où une véritable vision commune des différents états membres sur les politiques à adopter pour une sortie de crise semblait inexistante. Nous avons donc, d'un côté, des données privilégiant une hausse des marchés ou du

moins leur maintien à leurs niveaux actuels et, d'un autre côté, des éléments qui étaient en faveur d'un effet inverse. Dans de telles circonstances, il n'était pas facile pour CPVAL de prendre des décisions de placement les plus favorables. L'activité de gestion du 1^{er} trimestre s'est ainsi concentrée sur des adaptations tactiques à l'intérieur même des classes d'actifs, tout en conservant la tactique adoptée déjà en fin d'année dernière, à savoir une légère surpondération en Actions et une assez forte sous-pondération en Obligations. Les plus grands changements se sont faits dans les catégories Obligations en CHF (vente d'emprunts gouvernementaux pour achat de débiteurs de société à plus courte échéance, Actions étrangères (arbitrage Pays émergents – Chine) et Immeuble Etranger (augmentation de la diversification par l'achat de REITS aux USA).

2^e trimestre : Après une poursuite de la hausse des marchés actions jusqu'à la mi-mai, le deuxième trimestre s'est clôturé sur des performances globalement neutres. Cette situation a fait suite aux déclarations de la réserve fédérale américaine (FED) qui a rappelé que ses injections de liquidités dans le système monétaire par le biais d'achat d'obligations, pourraient prendre fin assez vite. De plus, il fallait également ajouter à cela, le fait que sont apparus quelques indicateurs conjoncturels jugés décevants dans plusieurs pays émergents. Des craintes quant à une possible baisse de la croissance économique future dans ces pays, dont la Chine, se sont donc manifestées. Les indicateurs macroéconomiques se sont globalement maintenus, voire se sont légèrement améliorés, y compris en Europe, bien que le taux de chômage sur le vieux Continent ait continué à augmenter. CPVAL a interprété cette baisse des marchés comme une consolidation saine plutôt que comme un début de baisse plus prononcée. Ajouté à cela, la période a également été marquée par une hausse des taux qui marque certainement la fin d'une baisse continue. Dans cet environnement, CPVAL a adopté une attitude prudente en restant neutre sur sa tactique.

3^e trimestre : Les marchés actions sont à nouveau montés durant le 3^e trimestre. Pour ce qui est des taux d'intérêts, après une hausse sensible à la fin du premier semestre, ces derniers se sont stabilisés, de manière générale, sur les principaux marchés. Cependant, les indices obligataires en monnaies étrangères ont tout de même légèrement souffert en raison d'impacts négatifs liés aux devises. Du côté des données macro-économiques, une stabilisation, voire une amélioration sensible, s'est manifestée aussi bien aux États-Unis qu'en Europe. Les résultats publiés par les entreprises se sont globalement améliorés aussi bien dans les marchés développés que dans les marchés émergents. Du côté des banques centrales, celles-ci ont, dans leur ensemble, poursuivi leur influence sur les taux, notamment par l'injection massive de liquidités. Compte tenu de ce qui précède, CPVAL n'a pas changé sa politique et a continué de légèrement surpondérer les valeurs Actions et Convertibles au détriment des Obligations offrant peu de rémunération (voire des rémunérations réelles négatives) en comparaison des risques pris.

4^e trimestre : Avec l'amélioration des données macro-économiques aux USA, la diminution du risque d'éclatement de la zone euro et le retour à la confiance des investisseurs, le dernier trimestre aura été globalement bénéfique pour les marchés. La Caisse a profité de ce trimestre pour améliorer son résultat grâce à son exposition en Actions. Toutefois en fin d'année, compte tenu des risques liés aux problèmes de dette et de budget aux USA, toute la surpondération Actions a été vendue. Cette décision s'est avérée neutre sur les résultats de l'année. CPVAL a ainsi pu terminer l'année avec un résultat bien supérieur à ses attentes en matière de rendement et à son indice de référence. Une politique de placement prudente combinée avec une tactique proche de la stratégie long terme et un soin particulier dans l'analyse des principales classes d'actifs auront été les principaux ingrédients du résultat positif en 2013.

Commentaire par groupe de placement

- les *placements à revenu fixe* en CHF ont encore été réduits. Les faibles expectatives de rendement, voir même les risques de pertes en capital ont justifié cette réduction. La partie en monnaies étrangères a été complétée par un investissement en Euro avec courte durée et la partie convertible augmentée et mieux diversifiée. Le prêt auprès de l'Etat du Valais a été amorti à hauteur de CHF 14 mios comme prévu dans le contrat.
- La partie *actions* a été réduite en fin d'année (env. 3%) pour la ramener à hauteur de la recommandation stratégique de la Caisse (23,89% vs 23%). Elle a néanmoins fortement contribué tout au long de l'année à l'obtention du résultat final.
- les *placements immobiliers* se sont concentrés sur des investissements en direct pour la partie suisse. L'essentiel des investissements s'est porté sur la fin des travaux des immeubles Les Platanes

à Sierre (investissements prévus d'environ CHF 21 mios) et Troilletta à Monthey (investissements prévus d'environ CHF 33 mios). La partie Immobilier étranger a été renforcée par l'acquisition de REITS aux USA.

- les *placements alternatifs* ont pour la plupart été vendus ou sont en cours de vente. Une restructuration de cette classe d'actifs est à l'étude.
- les *liquidités* dépassent au 31.12.2013 leur marge d'allocation supérieure de 2,49%. Ce dépassement découle d'une part de la réduction de l'exposition aux actions au cours du mois de décembre et d'autre part de versements importants en fin d'année (paiements des intérêts du prêt à l'employeur, amortissement d'une partie de ce dernier, rachats). Ce dépassement a été validé par le Comité et n'a pas d'impact négatif sur le profil de risque de CPVAL, tout au plus un éventuel manque en gagner en cas de hausse des marchés.

Résultats de placement et performances comparatives au 31.12.2013



Performances CPVAL 1999 - 2013



L'avance de la performance annualisée glissante de CPVAL s'est renforcée cette année de sorte qu'elle se situe encore bien au-delà de celle de l'indice de référence.

Rendements 2013

CPVAL	6,51%
Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice Credit suisse)	5,76%
Moyenne suisse des caisses de pensions (Indice UBS)	5,89%
Indice LPP-25+ (25% d'actions)	4,35%
Indice LPP-40+ (30% d'actions)	7,69%
Indice LPP-93 (25% d'actions)	5,56%

Brève explication du résultat:

CPVAL a battu son indice de référence, signe que la tactique choisie par la Caisse a porté ses fruits tout au long de l'exercice. Ce résultat s'explique essentiellement par une surpondération en Actions et en Obligations convertibles.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, le prêt auprès de l'employeur a réduit le résultat puisque environ le quart de la fortune de la Caisse y est investi à un taux de 3,5%. Cela signifie que sur les autres trois quarts de la fortune, CPVAL a réalisé une performance de 7,52%.

En comparaison avec son indice de référence global, le résultat relatif obtenu montre donc une surperformance de 0,7%.

En conclusion, l'exercice 2013 peut être considéré comme un très bon exercice en terme absolu comme en terme relatif.

L'allocation effective des investissements de la caisse à fin 2013 respecte pour toutes les classes d'actifs, excepté les Liquidités (voir commentaire ci-dessus) les marges tactiques fixées par le Comité ainsi que les limites de l'OPP2.

Bilan au 31 décembre 2013

		31.12.2013	31.12.2012
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	6.4	3'467'065'893.15	3'224'294'415.08
Liquidités		387'528'910.74	212'255'105.76
Créances à court terme	7.1	18'498'988.66	17'403'542.22
Prêt à l'Etat du Valais		847'622'100.00	861'770'050.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		258'197'484.33	289'166'937.11
Obligations de débiteurs étrangers		307'498'593.95	268'054'412.64
Actions de sociétés suisses		424'537'259.60	396'851'585.65
Actions de sociétés étrangères		399'554'257.86	353'587'044.09
Immeubles et fonds immobiliers suisses		517'751'375.84	481'234'628.21
Fonds immobiliers étrangers		112'144'464.90	107'130'552.63
Placements non-traditionnels		60'126'871.47	95'683'593.18
Prêts hypothécaires		31'383'479.77	30'085'416.37
Matières premières		102'222'106.03	111'003'379.72
Autres actifs		0.00	68'167.50
Compte de régularisation actif	7.1	4'302'421.68	3'751'126.04
TOTAL DE L'ACTIF		3'471'368'314.83	3'228'045'541.12

		31.12.2013	31.12.2012
PASSIF	annexe	CHF	CHF
Dettes		8'190'394.00	10'482'091.14
Prestations de libre passage et rentes		7'101'774.75	9'286'313.32
Autres dettes	7.2	1'088'619.25	1'195'777.82
Compte de régularisation passif	7.3	2'546'859.02	2'162'173.41
Provisions non techniques		0.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (*)		4'378'259'000.00	4'126'131'000.00
Capital de prévoyance des assurés actifs		2'137'816'000.00	2'027'619'000.00
Capital de prévoyance des rentiers		2'012'110'000.00	1'875'346'000.00
Provisions techniques (*)	5.7	228'333'000.00	223'166'000.00
Part en répartition autorisée (*)	5.8	-1'207'627'938.19	-1'170'729'723.43
Réserve de fluctuation de valeurs (*)	6.3	290'000'000.00	260'000'000.00
TOTAL DU PASSIF		3'471'368'314.83	3'228'045'541.12

Les positions de l'exercice 2012 marquées de (*) ont été modifiées suite à la constitution ultérieure à l'exercice 2012 d'une provision pour adaptation du taux technique de 60 millions et de la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 260 millions de francs.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2013

		2013	2012
	annexe	CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		206'285'691.91	777'198'303.34
Cotisations des salariés		73'671'441.50	71'520'804.40
Cotisations de l'employeur		112'366'347.65	108'619'179.30
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	11'506'855.30	11'408'160.45
Primes uniques et rachats	7.4	8'741'047.46	6'286'949.59
Versement unique de l'employeur pour assainissement		0.00	450'000'000.00
Financement garantie changement primauté par employeurs		0.00	129'363'209.60
Prestations d'entrée		38'482'531.22	36'277'199.53
Apports de libre passage		36'005'976.17	33'244'690.90
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		2'476'555.05	3'032'508.63
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		244'768'223.13	813'475'502.87
Prestations réglementaires		-168'644'580.15	-159'240'096.25
Rentes de vieillesse	7.5	-124'479'950.95	-119'677'206.25
Rentes de survivants		-18'038'632.20	-17'721'761.20
Rentes d'invalidité		-4'421'118.55	-4'407'869.80
Autres prestations réglementaires	7.6	-14'888'719.15	-14'753'506.75
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-6'816'159.30	-2'679'752.25
Prestations extra-réglementaires		0.00	0.00
Prestations de sortie		-36'673'647.85	-41'164'899.05
Prestations de libre passage en cas de sortie		-29'190'489.10	-30'394'063.70
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-7'483'158.75	-10'770'835.35
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-205'318'228.00	-200'404'995.30
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	7.8	-251'762'809.50	-429'731'899.20
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		-51'998'182.50	-98'131'963.40
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-136'764'000.00	-119'901'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	44'606'000.00	-16'595'000.00
Constitution/Dissolution de provision garanties changement primauté	5.7	26'227'000.00	-81'215'000.00
Constitution/Dissolution de provision changement taux technique (rentes) (*)	5.7	-40'000'000.00	-60'000'000.00
Constitution/Dissolution de provision changement taux technique (actifs)	5.7	-32'000'000.00	0.00
Constitution/Dissolution de provisions pour indexation rentes	5.7	-4'000'000.00	0.00
Rémunération du capital épargne		-57'833'627.00	-53'888'935.80

Les positions de l'exercice 2012 marquées de (*) ont été modifiées suite à la constitution ultérieure à l'exercice 2012 d'une provision pour adaptation du taux technique de 60 millions et de la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 260 millions de francs.

		2013	2012
	annexe	CHF	CHF
Charges d'assurance		-763'901.10	-667'664.00
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-763'901.10	-667'664.00
Résultat net de l'activité d'assurance		-213'076'715.47	182'670'944.37
Résultat net des placements	6.7	208'749'375.75	189'703'213.12
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		-359'809.39	406'014.57
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		35'659'714.57	40'626'102.72
Obligations de débiteurs étrangers		-579'280.69	16'886'754.78
Actions de sociétés suisses		91'493'894.38	57'778'927.18
Actions de sociétés étrangères		71'372'843.81	39'625'702.77
Immeubles et fonds immobiliers suisses		20'788'721.74	21'038'498.33
Fonds immobiliers étrangers		5'112'285.54	12'441'338.67
Placements non-traditionnels		6'386'187.51	1'927'105.82
Créances en titres hypothécaires		775'777.14	758'445.95
Matières premières		-6'797'130.73	439'749.13
Frais d'administration de la fortune	6.9	-15'742'075.19	-2'686'816.36
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	638'247.06	461'389.56
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		0.00	0.00
Autres produits		0.00	0.00
Frais d'administration	7.9	-2'570'875.04	-3'331'683.33
Coûts de l'administration générale		-2'314'076.84	-3'208'679.13
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-216'866.20	-97'789.40
Emoluments de l'autorité de surveillance		-39'932.00	-25'214.80
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-6'898'214.76	369'042'474.16
Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs (*)		-30'000'000.00	-260'000'000.00
Excédent des produits (+) / charges (-) (*)		-36'898'214.76	109'042'474.16

Les positions de l'exercice 2012 marquées de (*) ont été modifiées suite à la constitution ultérieure à l'exercice 2012 d'une provision pour adaptation du taux technique de 60 millions et de la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 260 millions de francs.

Annexe aux comptes

■ 1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Tel qu'en dispose la Loi cantonale sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP – Art 3bis) CPVAL est issue au 1^{er} janvier 2010 du processus de fusion par absorption de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais – CPPEV- et de la Caisse de retraite et de prévoyance du personnel enseignant de l'Etat du Valais (CRPE). CPVAL est une institution indépendante de droit public avec personnalité juridique. Son but consiste à mettre en œuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

LIEP - Art. 3bis² Fusion

¹ Avec effet au 1^{er} janvier 2010, il est opéré une fusion par absorption entre la CPPEV et la CRPE.

² Les actifs et passifs de la CRPE sont transférés à cette date à la CPPEV par succession universelle.

³ Les personnes affiliées à la CRPE sont transférées à cette même date à la CPPEV, avec tous leurs droits et obligations.

⁴ La CRPE est radiée du registre de la prévoyance professionnelle.

⁵ La caisse issue de la fusion prend la nouvelle dénomination de CPVAL.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP), modifiée le 15 septembre 2011
- Règlement de base du 25 janvier 2012
- Règlement d'application des garanties du 29 février 2012

- Règlement d'organisation du 24 février 2010, modifié en 2012
- Règlement de l'assemblée des délégués du 22 juin 2011
- Règlement de placement du 24 février 2010 modifié en 2012
- Règlement immobilier du 23 novembre 2011 modifié en 2012
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan du 25 août 2010
- Règlement de direction du 23 décembre 2009
- Règlement de signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 19 décembre 2012
- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans,
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans,
- la direction,
- l'organe de révision.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par les assemblées des délégués de la CPPEV et de la CRPE en 2009 pour 2010 et confirmé dans leur mandat pour la période 2011 à fin 2013 lors de la 1^{ère} assemblée des délégués de CPVAL qui s'est déroulée en date du 23 juin 2010. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour la période 2010 – 2013 par décision du Conseil d'Etat du 8 novembre 2009.

Représentants des assurés

Roland Crettaz
Dominique Dubuis
Gérald Duc
Philippe Duc
Denis Varrin

Représentants des employeurs

Albert Bétrisey
Beat Bristch
Jean-Paul Duroux
Fabienne Gsponner-Furrer
Helga Koppenburg Emery

1.5 Gérance

La gérance de la Caisse est confiée à une équipe de onze personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. L'équipe a qualité d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné Swisscanto Prévoyance SA à Pully, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella et Monsieur Konrad Niklewicz, tous deux experts en prévoyance professionnelle.

Organe de révision

En conformité avec les dispositions fédérales, il relève de la compétence du Comité de la caisse de désigner un organe de révision. Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP.

Conseillers - Médecins-conseil:

D^r med. Bernhard Aufderreggen - Viège,
D^r méd. Stéphane Berclaz - Sierre,
D^r méd. Pierre-Marie Dufour - Sion,
D^r méd. Pierre Féraud - Sion,
D^r med. Claudius Heimgartner- Viège,
D^r méd. Anne-Sophie Jordan Greco - Sierre,
D^r méd. Sandrine Kubli - Monthey,
D^r méd. François Kuntschen, Monthey,
D^r med. Stefan Loretan - Brigue,
D^r méd. Georges Perraudin - Martigny.

Consultants financiers :

Coninco SA, Vevey, par MM. O. Ferrari et A. Koehli pour l'analyse des placements, les recommandations trimestrielles et l'attestation de performance.
Monsieur Serge Darioli, Plurigestion SA, en tant que conseiller financier de la commission de placement.

Autorité de surveillance

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées

<i>Nombre d'assurés à fin</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Addiction Valais	86	84
ASA-Valais	9	8
Asile des aveugles	1	1
Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	5	4
Caisse cantonale valaisanne de compensation	145	142
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	39	39
Centre de Compétences Financières SA	8	8
La Castalie	296	300
CimArk SA	22	21
Cité Printemps	46	41
Coteau du Soleil	1	1
Divers	12	13
Divers Communes	144	140
Divers cycles d'orientation	52	49
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	60	59
Eméra	177	156
Fond. Valaisanne de Probation	4	3
Fondation de l'Académie de Musique		
Tibor Varga	1	1
FOVAHM	189	189
Haute Ecole de Musique	9	9
HEVs2	153	146
Hôpital du Valais	8	17
Internatsstiftung Kollegium	33	0
Insieme	250	251
Institut Don Bosco	19	17
Institut Ste-Agnès	11	9
Institut St-Raphaël	61	60
Interprofession des fruits et des légumes	3	3
Kinderdorf St-Antonius	35	34
La Chaloupe	6	7
La Fontanelle	21	20
Association des entreprises		
Valais Excellence (Marque Valais jusqu'au 31.12.2012)	6	6
Office cantonal AI	164	157
OPRA	27	26
Orif	107	104

Pol. Intercommunale Haut-Lac	1	1
Pro Senectute Valais	34	30
Promotion Santé Valais	37	36
Rero	24	24
Réseau de coopération et promotion économique du VS Romand	9	9
Satom SA	70	72
Schlosshotel Leuk	8	9
Service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)	6	7
SOL Swiss Occidental Leonardo	0	5
Universitäre Fernstudien Schweiz	64	62
Valais Tourisme	21	19
Au total	2484	2399

Le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. Au 1^{er} janvier 2012, suite aux modifications réglementaires, une nouvelle convention a été contractée avec chaque institution affiliée. En outre, des conventions d'assurances ont également été conclues avec les communes ou organisations scolaires qui rémunèrent directement les enseignants pour des heures éparses liées à l'enseignement ou à la direction d'école.

Seules modifications lors de l'année 2013, la conclusion d'une nouvelle convention avec « Internatstiftung des Kollegiums Spiritus Sanctus » de Brigue ainsi que la dissolution de l'association « SOL – Swiss Occidental Leonardo ». Pour cette dernière, la question du financement par l'employeur du découvert doit encore être réglée.

La rubrique « divers » rassemble quelques personnes assurées à titre individuel et collaborateurs d'associations assurés par le biais d'une convention d'assurance.

■ 2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Assurés actifs

	2013	2012	2011	2010
Situation au 1 ^{er} janvier	11016	10736	10721	10100
+ admissions	1072	1070	1084	1055
- démissions	582	569	645	441
- retraites complètes	252	200	363	234
- invalides	16	13	49	30
- décès	11	8	12	13
Situation au 31.12	11227	11016	10736	10437

La différence de l'effectif entre le 31.12.2010 et le 01.01.2011 était due à une modification du principe de comptage prenant en compte dès 2011 le nombre de rapports de prévoyance et non plus le nombre de personnes assurées (278 assurés avaient des rapports de prévoyance multiples à fin 2010 – 197 à fin 2013).

2.2 Bénéficiaires de rentes

A fin 2013 CPVAL totalisait 4815 bénéficiaires de rentes.

Catégories de rentes	2013	2012	2011	2010
Retraite	3582	3411	3278	3006
Invalidité	205	197	199	216
Conjoint	743	709	700	689
Enfants	285	287	293	257
Total	4815	4604	4470	4168

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte. Le nombre indiqué en page 3 (soit 4776) correspond au nombre de bénéficiaires.

■ 3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Modifications du plan de prévoyance

Selon la volonté du législateur cantonal, le plan en primauté des prestations appliqué jusqu'au 31.12.2011 a été modifié dès le 1^{er} janvier 2012 par un plan en primauté des cotisations. Ce dernier vise à obtenir, tenant compte des hypothèses inhérentes à un tel système, un niveau de prestations de retraite semblable au défunt système de primauté des prestations. Les prestations risques sont nouvellement définies en un % fixe du traitement assuré.

La loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance prévoit en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures (CHF 129'363'000) a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse. Deux institutions cependant n'ont pu souscrire au financement nécessaire, ceci ayant pour conséquence que les assurés de dites institutions ne peuvent bénéficier des dispositions transitoires (ORIF et Pro Senectute).

Recapitalisation

Au 1^{er} janvier 2007 une première recapitalisation pour un montant total de 605 millions de francs a été consentie par l'Etat du Valais. Une deuxième phase de recapitalisation a eu lieu lors de la fusion de la CRPE avec la CPPEV au 1^{er} janvier 2010 à hauteur de 310 millions de francs. Enfin, au 1^{er} janvier 2012, un troisième montant de recapitalisation de 450 millions de francs a permis d'améliorer encore le degré de couverture.

3.2 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1^{er} janvier qui suit le 17^e anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend également à la retraite (assurance complète) au 1^{er} janvier qui suit le 21^e anniversaire. La retraite ordinaire est fixée à l'âge de 62 ans pour les catégories 1 et 4 et à 60 ans pour les catégories 2 et 5.

Le régime de prévoyance est fondé depuis le 1^{er} janvier 2012 sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite. Les prestations de risque sont définies en un pourcentage fixe du salaire assuré. La prestation en cas d'invalidité correspond à 60% du salaire assuré, la rente de conjoint à 36% et les rentes d'enfants à 12% du salaire assuré. La rente d'enfant de retraité correspond à 15% de la rente de retraite.

Les bonifications de vieillesse ont été déterminées de telle sorte que tenant compte des hypothèses retenues en matière d'évolution du salaire et de l'intérêt à créditer sur le capital épargne, la rente à l'âge ordinaire de retraite atteigne près de 60% du salaire assuré.

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale (Fr. 28'080.– en 2013). Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et est remboursable à la Caisse à raison de 50% par l'employeur et 50% par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit : traitement AVS (sans 13^e) diminué d'un facteur de coordination de 15%.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant:

	Catégorie 1 retraite 62 ans	Catégorie 2 retraite 60 ans	Catégorie 4 retraite 62 ans	Catégorie 5 retraite 60 ans
Employeur	5.2% - 27.2%	7.3% - 27.3%	4.2% - 24.2%	5.9% - 25.9%
Assuré(e)	9.8%	10.8%	8.8%	9.6%
Cotisation totale	15% - 37%	18.1% - 38.1%	13% - 33%	15.5% - 35.5%

La cotisation de l'assuré est constante au sein de la même catégorie pour toutes les classes d'âge jusqu'à l'âge ordinaire de retraite. Elle inclut une cotisation supplémentaire (pour la couverture des risques décès et invalidité, cotisations au fonds de garantie et autres frais) de 1,3%. La cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur se monte à 1,7%. Pour l'employeur, les cotisations d'épargne sont définies selon l'âge de l'assuré et ceci de manière distincte pour chaque catégorie. La cotisation épargne est donc dépendante de l'âge de l'assuré et progresse jusqu'à l'année où l'assuré atteint l'âge terme ordinaire de retraite.

Cotisation d'assainissement

En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées, dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100%, s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5% du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement.

Cotisation de renforcement

Introduite suite à la modification de la LIEP du 15 septembre 2011, le nouvel article 10bis prévoit une cotisation de 0,4% du traitement assuré dont le but

est exclusivement l'amélioration du degré de couverture initial. Sont soumis à cette cotisation l'Etat du Valais, ainsi que les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 pour cent.

Autres sources de financement

Les autres sources de financement sont :

- les cotisations de rappel en cours au 31.12.2011 résultant de toute augmentation du traitement cotisant liée à une promotion de carrière ou à un changement de classe ayant eu lieu avant l'introduction du nouveau plan de prévoyance
- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune

Dérogation pour les Caisses en capitalisation partielle et garantie des prestations

Selon l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat porte sur le découvert de la Caisse.

■ 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26 et sa nouvelle version 2014.

**Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommandation relative à la présentation des comptes N° 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :

- taux d'intérêt de base de 4% (taux correspondant au taux technique de la Caisse dès 2012 plus une marge de 0,5%) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Elle l'a été courant 2011. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »)

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année. du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et Matières premières

Les placements non-traditionnels et en Matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

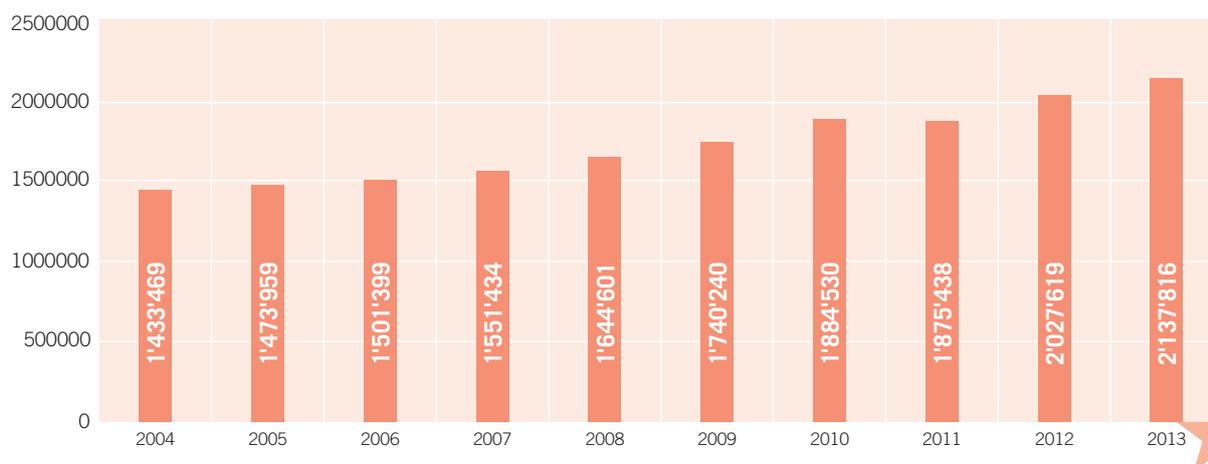
Par rapport à l'exercice 2012, les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement. L'annexe tient compte des dernières exigences des normes Swiss GAAP RPC 26 remaniées en 2013 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

■ 5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs (en milliers de CHF)



Evolution des engagements pour les assurés actifs et invalides

	2013	2012
Début de l'exercice	2'027'619'000	1'875'438'000
Fin de l'exercice	2'137'816'000	2'027'619'000
Evolution	+110'197'000	+152'181'000
Soit en pourcent	+5.43%	+8.11%

Selon décision du Comité de la Caisse, l'attribution d'un intérêt de 3% sur les comptes épargnes participe à l'augmentation constatée. Les avoirs du compte de retraite anticipée ont été rémunérés sur la base d'un taux de 1,5% (charge d'intérêts globale pour l'année 2013 de 57,8 millions de francs; 53,9 en 2012).

En outre les garanties destinées à renforcer les prestations de retraites futures contribuent à cette augmentation (attribution sur les comptes épargnes des assurés de 25 millions en 2013, près de 47 millions en 2012).

EVOLUTION DU CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS ACTIFS ET INVALIDES

Capital épargne au 1^{er} janvier 2013 / 2012	2'027'585'226.73	1'875'437'843.70
Bonifications d'épargne	164'250'930.50	159'429'819.50
Allocation des garanties	24'902'253.05	47'923'164.85
Solde des apports/retraits annuels	44'105'921.58	35'459'118.58
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits ¹	57'872'045.80	53'888'935.80
Démissions et retraites, invalidité et décès	- 180'913'072.54	- 144'616'655.70

Capital épargne au 31 décembre 2013 / 2012	2'137'803'305.12	2'027'585'226.73
Dont capital de retraite anticipée	5'033'898.60	4'784'504.15
Dont capital épargne pour assurés invalides (selon règlement 2012)	8'685'343.35	4'022'332.20

¹ Différence de CHF 38'418.80 avec compte d'exploitation car cette part d'intérêts est prise en compte dans le capital épargne des démissions retraites invalidité et décès.

La différence de CHF 12'378.44 entre le capital épargne et les engagements totaux envers les assurés de CHF 2'137'815'683.56 est due aux assurés pour lesquels le montant minimum selon l'article 17 LPP est déterminant pour fixer le droit

au libre passage (la somme des cotisations, apports et intérêts, supplément obligatoire est supérieure au capital épargne). Cette différence était de CHF 33'279.55 au 31.12.2012.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de

vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF

ASSURÉS ACTIFS

Avoirs de vieillesse au 1^{er} janvier

Bonifications de l'année

Libres passages LPP encaissés

Intérêts sur avoirs et libres passages

Démissions, invalidité, décès

Avoir de vieillesse au 31 décembre

Somme des salaires coordonnés LPP

ASSURÉS INVALIDES

Avoirs de vieillesse au 31 décembre

(dont pour invalides selon règlement 2012 3'302'110.90)

	2013	2012
Avoirs de vieillesse au 1^{er} janvier	816'216'647.11	780'856'308.17
Bonifications de l'année	64'858'658.45	62'484'899.35
Libres passages LPP encaissés	14'968'477.09	12'358'807.81
Intérêts sur avoirs et libres passages	12'011'628.25	11'518'837.50
Démissions, invalidité, décès	-61'980'410.06	-51'002'205.60
Avoir de vieillesse au 31 décembre	846'075'000.85	816'216'647.11
Somme des salaires coordonnés LPP	502'651'068.55	486'013'982.90
Avoirs de vieillesse au 31 décembre	18'879'159.50	17'208'551.60
(dont pour invalides selon règlement 2012 3'302'110.90)		

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, d'un intérêt de 1,50% (2% pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1,5% dès le 1.1.2012).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

	Taux	2013	Taux	2012
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable ⁽¹⁾	0.08 %	402'120.80	0.07%	340'209.80
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires ⁽²⁾	0.01%	374'419.65	0.01%	358'746.30
Total		776'540.45		698'956.10
Droit aux subsides		-12'750.75		-16'268.60
Montant net dû		763'789.70		682'687.50

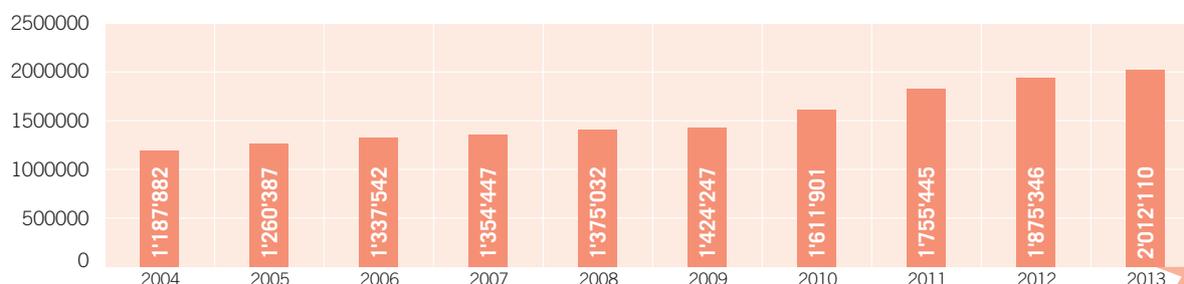
⁽¹⁾ en % des salaires coordonnés pro rata temporis

⁽²⁾ en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

A noter dès 2013 le nouveau taux de 0,08% au titre de subsides pour structure d'âge défavorable qui entraîne une augmentation de plus de CHF 50'000 du montant dû au Fonds de garantie. Le reste de l'augmentation étant dû à l'évolution des salaires. La différence de 111.40 avec le montant figurant au

compte d'exploitation s'explique par une correction apportée au montant dû pour l'année 2012 sous déduction des remboursements revenant de droit à la caisse pour structure d'âge défavorable (+ 8'230.95 ./ 8'119.55).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités (en milliers de CHF)



Bases techniques : à fin 2009 : EVK / PRASA 2000, 4,5% à fin 2012 : VZ2005, 3,5%
à fin 2011 : VZ2005, 4,0% à fin 2013 : VZ2010, 3,5%

Evolution du capital de prévoyance pour les retraités

	2013	2012
Début de l'exercice	1'875'346'000	1'755'455'000
Fin de l'exercice	2'012'110'000	1'875'346'000
Augmentation	+136'764'000	+119'901'000
Soit en pourcent	+7.29%	+ 6.83%

L'adoption en 2013 des bases techniques les plus récentes entraîne à elle seule une progression des engagements envers les bénéficiaires de rentes de près de 4%. La différence de 3,3% pour une évolution globale de 7,29%, due à l'évolution démographique de l'effectif, reste cependant en 2013 quelque peu en deçà avec la moyenne observée sur les 10 dernières années (moyenne 2004/2013 de 4,3%).

si l'institution offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements. Les dernières expertises ont été réalisées en 2009 dans le cadre des travaux liés à la fusion des caisses étatiques de prévoyance puis une nouvelle fois en 2011 dans le cadre des travaux préparatoires au changement de primauté prévu par les dispositions cantonales.

5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. Sa mission consiste aussi à déterminer périodiquement, en principe tous les trois ans, par l'établissement d'un bilan technique,

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1er janvier 2012, les engagements pour les bénéficiaires de rentes ont été déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 selon un taux technique de 3,5%. Dès l'année 2013, la base technique VZ2010, taux technique de 3,5%, est appliquée au calcul des engagements de rentes.

5.7 Provisions techniques

Evolution des provisions

	2013	2012	Variation
Longévité	37'345'000	81'951'000	-44'606'000
Garantie	54'988'000	81'215'000	-26'227'000
Taux technique « rentes »	100'000'000	60'000'000	40'000'000
Taux technique « actifs »	32'000'000	0	32'000'000
Compensation renchérissement	4'000'000	0	4'000'000
Total	228'333'000	223'166'000	5'167'000

Provision pour adaptation des bases techniques (longévité)

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie qui entraîne une augmentation des engagements envers les bénéficiaires de rentes. Selon le règlement pour les passifs de nature actuarielle du 25 août 2010, une provision, fixée en pourcentage des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes doit être constituée. Le taux s'élevait à 1,5% à fin 2010 et a ensuite été augmenté chaque année de 0,3 %. Avec l'adoption de la base technique VZ2010, il est nécessaire de fixer la provision pour longévité à 0,9% au terme de l'année 2013 (0,3% par an pour la période 2011 – 2013), ce qui a pour conséquence une dissolution de 44,6 millions de la provision constituée au terme de l'exercice précédent.

Provision pour abaissement du taux technique (rentes)

Le taux d'intérêt technique est une hypothèse de calcul permettant de déterminer les engagements

futurs. Il doit être fixé de manière à ce que, sur le long terme, il soit raisonnablement inférieur au rendement effectif de la fortune et qu'il puisse être préservé sur une longue période.

Se fondant sur une recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, l'organe suprême d'une institution de prévoyance définit le taux d'intérêt technique pour l'évaluation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes et, le cas échéant, pour les provisions techniques.

Selon la directive DTA4 de la Chambre suisse des actuaires-conseils, l'expert recommande un taux technique de 3% pour l'année 2013.

Au vu de ce qui précède, en prévision d'un ajustement futur du taux technique, le Comité de CPVAL a décidé de la constitution d'une provision destinée à financer l'augmentation des engagements qui en résultera.

Une première dotation de la provision de 60 millions de francs a été effectuée au terme de l'exercice 2012. Une seconde dotation de 40 millions porte le montant total de la réserve à 100 millions de francs au 31.12.2013.

Provision « Garanties changement de primauté »

Cette provision résulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP.

Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affiliées, ont accepté le financement de garanties attribuées individuellement aux assurés pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite à l'âge ordinaire de retraite a été déterminé par l'expert.

Pour l'attribution individuelle il a dû être tenu compte du montant maximum déterminé par le

Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce même modèle, les institutions affiliées ont souscrit à un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant à la charge de l'Etat du Valais s'établissant finalement à la somme de près de 116 millions de francs.

Les montants individuels sont attribués mensuellement sur les comptes épargne des assurés selon la directive d'application des garanties adoptés par le Comité en date du 25 janvier 2012.

Provision au 1.1.

Attribution annuelle
Gain/perte sur provision
Intérêts attribués (3%)

Provision au 31.12

Variation annuelle

	2013	2012
	81'215'000	131'300'000
	-26'049'000	-48'823'000
	-1'528'000	-4'637'000
	+1'350'000	+3'375'000
	54'988'000	81'215'000
	-26'227'000	-50'085'000

La différence de 1,32 million avec le montant de 24,9 millions figurant sous chiffre 5.2 (évolution du capital épargne) correspond aux primes uniques attribuées en cas de retraite anticipée pour la garantie de la rente immédiate.

Provision pour abaissement du taux technique (actifs)

La réduction du taux technique induira, lorsqu'elle sera décidée, une diminution actuarielle du taux de conversion.

Le Comité de la Caisse a décidé de constituer une provision de 32 millions de francs afin de pouvoir, le moment venu et pour une durée encore à déterminer, maintenir le taux de conversion à son niveau actuel et ainsi empêcher une dépréciation des futures prestations de retraite pour les assurés actifs.

Provision pour compensation du renchérissement (rentiers)

Selon un modèle en cours de définition, le Comité de la Caisse a constitué une réserve de 4 millions de francs afin de permettre une compensation de l'évolution du coût de la vie pour les bénéficiaires de rentes.

5.8 Taux de couverture

Taux de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP

Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1^{er} janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012).

Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) concernant la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions, les degrés de couverture initiaux au 1^{er} janvier 2012 sont établis comme suit :

Engagements et fortune

a)	Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b)	Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c)	Engagements totaux	3'911'250'000
d)	Fortune (art. 44 OPP2)	2'997'000'000
e)	Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.6%
f)	Découvert selon OPP2	914'250'000

Taux de couverture initiaux

(g)	Fortune (article 72b, al. 3 LPP) sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	2'797'000'000
(g)/(c)	selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.5%
(g-b)/(a)	selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs)	45.4%
	Découvert	1'114'250'000

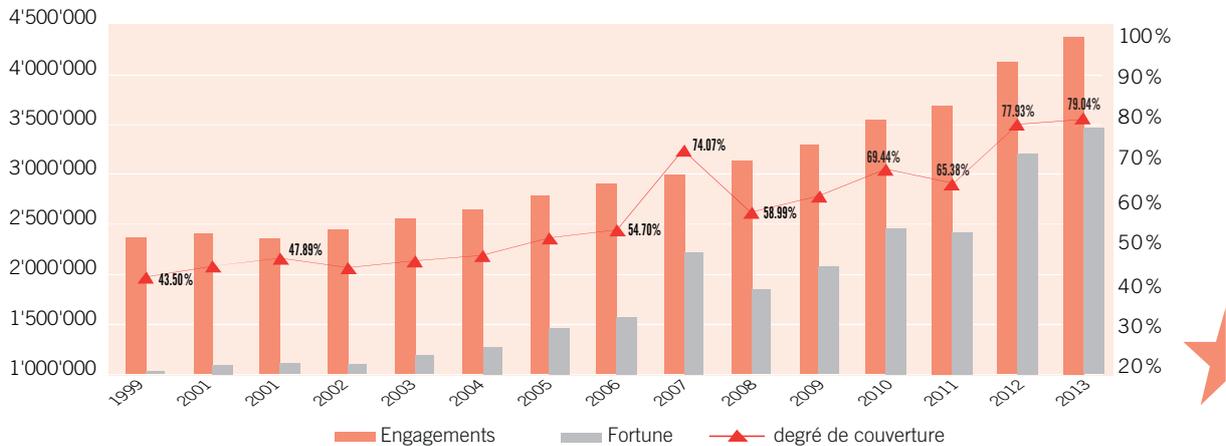
Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1^{er} janvier 2012 de 76.6%.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution : fortune, engagements et taux de couverture	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Fortune selon art. 44 OPP2	3'460'631'062	3'215'401'276
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	3'170'631'062	2'955'401'276
Prestations de libre passage des actifs	2'129'130'000	2'023'596'000
Capital épargne des invalides	8'686'000	4'023'000
Réserve mathématique des rentiers	2'012'110'000	1'875'346'000
Provision pour longévité / actifs	19'238'111	42'574'147
Provision pour longévité / rentiers	18'106'889	39'376'853
Provision pour garanties	54'988'000	81'215'000
Provision pour taux technique (rentes)	100'000'000	60'000'000
Provision pour taux technique (actifs)	32'000'000	0
Provision compensation renchérissement	4'000'000	0
Engagements totaux	4'378'259'000	4'126'131'000
Dont engagements pour les actifs	2'244'042'111	2'151'408'147
Dont engagements pour les rentiers	2'134'216'889	1'974'722'853
Taux de couverture		
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	72.4%	71.6%
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	46.1%	45.5%
Part en répartition autorisée	1'207'627'938	1'170'729'724
Taux global selon art. 44 OPP2	79.0%	77.9%
Découvert selon art. OPP2	917'627'938	910'729'724

Selon l'article 7 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP, No 172.5) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL conformément à l'article 72c LPP.

Evolution du degré de couverture de 1999 à 2013 (selon OPP2)



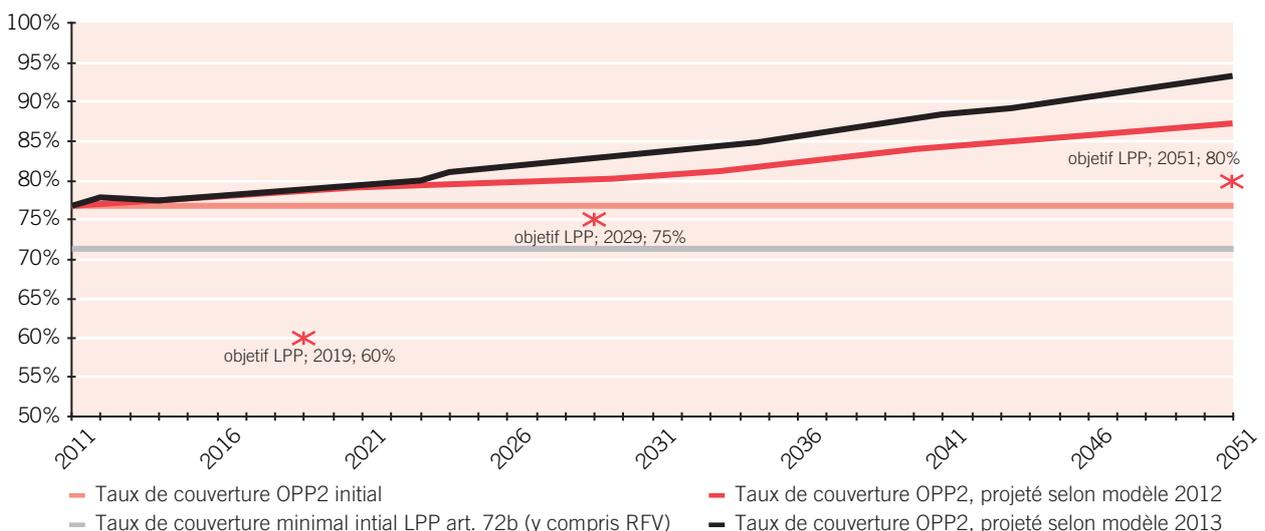
Malgré l'augmentation importante des engagements de 252 millions, le degré de couverture global progresse de plus de 1%.

5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80% doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance

Conformément aux exigences légales, le plan de financement figurant ci-après a été soumis à l'autorité de surveillance (rapport de l'expert de décembre 2013).



Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Selon cette projection, le taux de couverture selon OPP2, tenant compte d'un taux technique de 3,5% (en vigueur à ce jour) atteindrait 80% en 2028 (modèle 2012). Si le taux technique était réduit de 0.5%, les exigences légales seraient satisfaites dès 2023 (modèle 2013).

Principales hypothèses

Evolution de l'effectif	De 2012 à 2021 : 1.5% De 2021 à 2051 : 1.0%
Affiliation	Age moyen 31.5 ans Apport PLP : 23'300 Salaire assuré : 54'600
Probabilités de retraite, Invalidité, décès	Selon VZ2005, invalidité réduction de 50%
Inflation	1%
Salaires	Jusqu'à 39 ans : +2.2% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0.3%
Taux d'intérêts sur compte épargne	3%
Taux technique	Modèle 2012 : 3.5% Modèle 2013 : 3.0%
Rendement de la fortune	4%
Indexation des rentes	Aucune

L'évolution réelle de certains paramètres figure dans la première partie du rapport dans la rubrique « Evolution de l'effectif et autres statistiques ».

■ 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2012, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2010 et modifié en 2012, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le comité à la commission immobilière.

Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord avec le conseiller financier et le consultant, les produits dans lesquels la Caisse investit sont

majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, trois mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses
- Un mandat de gestion global avec comme objectif le maintien d'un niveau de risque stable, quelle que soit la situation du marché.

Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée, dans ses principes, sur une analyse de congruence Actifs-Passifs effectuée avec l'aide du consultant Coninco SA et du Credit Suisse. Celle-ci revête un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans. La dernière a été réalisée fin 2011 pour une entrée en vigueur en 2012, suite au changement de primauté.

Une nouvelle analyse aura lieu courant 2014. Elle permettra d'une part de vérifier l'exactitude des hypothèses retenues en 2011, de les adapter à la situation actuelle et d'actualiser également les prévisions de rendements des différentes classes d'actifs utilisées par CPVAL.

Allocations stratégique, effective et marges tactiques

Détail par catégorie de placement	31.12.2013	Effective	Limites OPP2	Stratégie	Marge min.	Marge max.
Placements	3'448'566'906	100.00%		100.00%		
Liquidités	387'528'911	11.24%		2.00%	0.00%	10.00%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	847'622'100	24.58%		29.00%		
Obligations en CHF	223'261'012	6.47%		10.00%	5.00%	15.00%
Placements directs	103'387'882					
Placements indirects	119'873'130					
Obligations en monnaies étrangères	342'435'067	9.93%				
Placements indirects	267'256'364			8.00%	5.50%	10.50%
Placements indirects convertibles	75'178'703			0.00%	0.00%	5.00%
Actions suisses	424'537'260	12.31%		12.00%	9.50%	19.50%
Placements directs	94'532'528					
Placements indirects	330'004'732					
Actions étrangères	399'554'258	11.59%		11.00%	8.50%	18.50%
Placements indirects	399'554'258					
Placements alternatifs	60'126'871	1.74%		3.00%	0.00%	5.50%
Placements indirects	60'126'871					
Hypothèques	31'383'480	0.91%		2.00%	0.00%	4.50%
Immobilier suisse	517'751'376	15.01%	30.00%	17.00%	6.00%	26.00%
Placements directs	209'527'635					
Placements directs Copropriétés	51'579'560					
Placements indirects CH	256'644'181					
Immobilier étranger	112'144'465	3.25%	10.00%	4.00%	2.50%	7.50%
Placements indirects étrangers	112'144'465					
Matières premières	102'222'106	2.96%		2.00%	0.00%	4.50%
Placements indirects	102'222'106					
Placements en actions	824'091'518	23.90%	50.00%			
Placements en devises étrangères	1'016'482'767	29.48%	30.20%			
Placements alternatifs	162'348'977	4.71%	15.00%			

Selon le rapport du consultant Coninco, les limites OPP2 sont entièrement respectées. Les limites indi-

viduelles prévues aux articles 54ss OPP2 sont également respectées.

Mandats de gestion

Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2013, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

- IAM SA, par M. M. Thétaz
Mandat Actions suisses CHF 74 mios.
- BCVs, par M. C. Zufferey
Mandat Liquidités CHF CHF 41 mios.
- Fundo SA, par M. J. Grivel
Mandat Global (VLPP) CHF 42 mios.
(Augmentation de CHF 20 mios en 2013)

Dépositaires des titres

Au 31.12.2013, les banques et compagnies d'assurance suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- Lombard Odier Darier Hentsch, Sion
- Pictet & Cie, Genève
- UBS SA, Lausanne
- Union Bancaire Privée, Genève
- HSBC, Luxembourg
- Swiss Life Holding, Zürich

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, Coninco SA à Vevey ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse. Le consultant calcule en fin d'année les besoins estimatifs de réserve de fluctuation de valeur nécessaire en fonction de l'allocation stratégique retenue par la Caisse (voir ci-après pt. 6.3).

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Le consultant de la Caisse a procédé comme chaque année à une estimation du besoin de réserve de fluctuation de valeur en fonction du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL sur la base de son allocation effective constatée à fin 2013. Celle-ci est constituée pour neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs. Il a procédé à ces calculs selon trois niveaux

correspondant à des horizons temps différents pour absorber une baisse des marchés :

1^{er} niveau : pour un risque de fluctuation négative de valeur sur un horizon d'une année

Sur un horizon de 12 mois, un montant équivalant à **6,9%** des engagements, soit **283,2 millions** de francs, serait nécessaire. Ce montant est calculé avec un degré de probabilité de 68,3% (déviations d'un écart-type par rapport à la moyenne de performance).

2^e niveau : pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur

Ce deuxième niveau prend en compte un risque majeur de marché se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années. Le montant équivalant à **15,2%** des engagements, soit **622,1 millions** de francs, serait nécessaire, calcul effectué avec un degré de probabilité de 95,5% (déviations de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

3^e niveau : pour une couverture idéale du risque de fluctuation négative de valeur

Ce dernier niveau prend en compte un risque majeur de marché se réalisant en moyenne chaque 100 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années. Le montant équivalant à **24,5%** des engagements, soit **997,4 millions** de francs, serait nécessaire, calcul effectué avec un degré de probabilité de 99,7% (déviations de trois écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

Ces résultats sont supérieurs à ceux de l'année précédente et proviennent principalement de l'augmentation de la fortune de référence. Suite à l'attribution 2013, la RFV est constituée à hauteur de 47% de son objectif (44% à fin 2012).

Evolution de la RFV, en mios de CHF

	2013	2012
Etat de la RFV au 1 ^{er} janvier	260	200
Attribution de l'exercice	30	60
Etat de la RFV au 31 décembre	290	260

Proposition de valeur cible par Coninco

	31.12.13	31.12.12
Objectif selon Coninco	622.1	589.9
Déficit de la RFV	332.1	329.9
Objectif en % de la fortune	18.0%	18.3%

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2013		31.12.2012	
Placements	3'448'566'906.00	100.00%	3'206'822'707.00	100.00%
Liquidités	387'528'911.00	11.24%	212'255'106.00	6.62%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	847'622'100.00	24.58%	861'770'050.00	26.87%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	223'261'012.00	6.47%	254'825'937.00	7.95%
Placements directs	103'387'882.00		117'873'448.00	
Placements indirects	119'873'130.00		136'952'489.00	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	342'435'067.00	9.93%	302'395'413.00	9.43%
Placements indirects	267'256'364.00		249'837'700.00	
Placements indirects convertibles	75'178'703.00		52'557'713.00	
Actions de sociétés suisses et titres analogues	424'537'260.00	12.31%	396'851'586.00	12.38%
Placements directs	94'532'528.00		83'547'892.00	
Placements indirects	330'004'732.00		313'303'694.00	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	399'554'258.00	11.59%	353'587'044.00	11.03%
Placements indirects	399'554'258.00		353'587'044.00	
Placements alternatifs	60'126'871.00	1.74%	95'683'593.00	2.98%
Placements indirects	60'126'871.00		95'683'593.00	
Hypothèques	31'383'480.00	0.91%	30'085'416.00	0.94%
Immobilier	629'895'841.00	18.27%	588'365'182.00	18.35%
Placements directs	209'527'635.00		201'065'625.00	
Placements directs Copropriétés	51'579'560.00		30'973'142.00	
Placements indirects CH	256'644'181.00		249'195'862.00	
Placements indirects étrangers	112'144'465.00		107'130'553.00	
Matières premières	102'222'106.00	2.96%	111'003'380.00	3.46%
Placements indirects	102'222'106.00		111'003'380.00	

Détails et résultats des immeubles détenus par la caisse

Immeubles		Valeur au 31.12.2013	Valeur au 31.12.2012	Variation	Rdt	Poids 2013
Sandmatte	Brig	30'300'000.00	30'300'000.00	-771'424.00	2.01%	12.29%
Apollo	Brig	26'150'000.00	26'150'000.00	0.00	5.20%	10.61%
Champsec	Sion	17'700'000.00	17'700'000.00	0.00	4.60%	7.18%
Du Rhône	Naters	16'900'000.00	16'900'000.00	0.00	4.55%	6.86%
Les Bouleaux	Sion	15'400'000.00	15'400'000.00	0.00	4.65%	6.25%
Ste-Marguerite	Sion	12'100'000.00	12'100'000.00	0.00	4.93%	4.91%
La Planta	Sion	11'500'000.00	11'500'000.00	0.00	7.17%	4.67%
Potences	Sion	11'000'000.00	11'000'000.00	0.00	6.02%	4.46%
La Bohême	Martigny	10'100'000.00	10'100'000.00	0.00	4.73%	4.10%
Sous-le-Scex	Sion	9'800'000.00	9'800'000.00	0.00	4.89%	3.98%
UBS Martigny	Martigny	8'100'000.00	8'100'000.00	0.00	4.41%	3.29%
UBS Brig	Brig	8'050'000.00	8'050'000.00	0.00	5.49%	3.27%
Torsa	Sierre	23'477'635.00	15'015'625.00	8'462'010.00	1.11%	7.81%
Le Saphir	Fully	4'750'000.00	4'750'000.00	0.00	5.37%	1.93%
Beaumont	Sion	4'200'000.00	4'200'000.00	0.00	4.68%	1.70%
TOTAL		209'527'635.00	201'065'625.00	7'690'586.00	4.17%	83.29%
ICC 1.95%	Genève	7'746'765.00	7'662'480.00	84'285.00	5.89%	3.11%
Terrasse 25.5%	Sierre	4'398'750.00	4'398'750.00	0.00	5.83%	1.78%
Métropole 1.6%	Lausanne	3'854'400.00	3'749'920.00	104'480.00	7.58%	1.52%
La Croisée	Sion	2'760'000.00	2'760'000.00	0.00	6.48%	1.12%
Troilletta	Monthey	31'969'645.00	11'551'992.00	20'417'653.00	-0.02%	8.83%
Galeries Sédunoises	Sion	850'000.00	850'000.00	0.00	5.73%	0.34%
TOTAL		51'579'560.00	30'973'142.00	20'606'418.00	2.96%	16.71%
TOTAUX		261'107'195.00	232'038'767.00	28'297'004.00	3.97%	100.00%

Les résultats 2013 se rapprochent de l'objectif de rendement mais sont encore influencés par les complexes Sandmatte à Brigue, Les Platanes à Sierre et Troilletta à Monthey dont les constructions se sont terminées en fin d'année avec des revenus partiels, voir encore nuls. Sans cette situation particulière qui n'existera plus en 2014, la rentabilité aurait été de 5,14%. En ce qui concerne les résultats de Sandmatte, l'amortissement 2013 de CHF 771'424.- correspond au solde des factures payées, l'immeuble ayant évalué à CHF 30'300'000.-.

En ce qui concerne les investissements en hypothèques réalisés par la Caisse, environ CHF 27 mios sont placés dans 9 immeubles différents situés dans toute la Suisse à travers la fondation de placement Hypotheka. Celle-ci fait actuellement l'objet d'un audit suite à de nombreuses irrégularités et pratiques illégales violant les directives de la Fondation. Notre Institution pourrait être touchée sur deux objets pour environ 10% de l'investissement, soit CHF 500'000.-. L'issue de cet audit et ses conséquences concrètes prendront du temps, dès lors aucune provision n'a été constituée.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Banque	A/V	Monnaie	Montant	Échéance	Prix	Monnaie	Montant	cours 31.12	Montant	valeur CHF	Gain/Perte
UBP	Vente	USD	270'000	févr. 14	0.912	CHF	246'240	0.88891	240'028	240'028	6'212
Total											6'212

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF

	31.12.2013	31.12.2012
Résultat brut des placements	223'853'204	195'578'271
Résultat brut sur liquidités	-359'809	406'014
Revenus des comptes bancaires	124'744	199'657
Revenus des comptes à termes	82'485	403'750
Gains de change	39'811	484'595
Pertes de change	-593'772	-529'954
Produits - Intérêts PLP de retard	85'817	8'924
Charges - Intérêts PLP de retard	-98'894	-160'958
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	5'497'763	9'968'973
Revenus des titres	8'997'956	6'756'595
Produits des ventes réalisées	376'874	279'118
Pertes des ventes réalisées	-2'912'718	-1'556'539
Plus-values non réalisées	3'572'991	5'475'123
Moins-values non réalisées	-4'537'340	-985'324
Résultat brut sur prêt à l'employeur	30'161'951	30'657'130
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	-579'281	16'886'755
Revenus des titres	3'072'427	1'676'289
Produits des ventes réalisées	984'200	42'950
Pertes des ventes réalisées	-1'071'128	-135'436
Plus-values non réalisées	7'695'350	16'895'842
Moins-values non réalisées	-11'285'705	-1'331'427
Gains de change	579'433	0
Pertes de change	-553'858	-261'463
Résultat brut sur actions suisses	91'493'894	57'778'927
Revenus des titres	10'185'840	8'282'956
Produits des ventes réalisées	11'582'461	874'553
Pertes des ventes réalisées	0	-213'051
Plus-values non réalisées	73'136'641	49'028'922
Moins-values non réalisées	-3'411'048	-194'453
Résultat brut sur actions étrangères	71'372'843	39'625'703
Revenus des titres	4'584'295	2'662'776
Produits des ventes réalisées	5'652'489	2'313'285
Pertes des ventes réalisées	-1'194'398	-41'090
Plus-values non réalisées	68'617'557	37'627'948
Moins-values non réalisées	-2'252'668	0
Gains de change	667'904	75'432
Pertes de change	-4'702'336	-3'012'648

en CHF	31.12.2013	31.12.2012
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	20'788'722	24'688'131
Revenus	19'097'875	17'081'486
Produits des ventes réalisées	892'788	0
Pertes des ventes réalisées	0	0
Plus-values non réalisées	6'325'578	12'631'407
Moins-values non réalisées	-5'527'519	-5'024'762
Résultat brut sur hypothèques	775'777	758'446
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	5'112'286	12'441'339
Revenus	4'482'418	2'364'931
Produits des ventes réalisées	675'320	0
Pertes des ventes réalisées	-46'569	0
Gains de change	590'932	0
Pertes de change	-501'020	
Plus-values non réalisées	3'104'327	11'643'822
Moins-values non réalisées	-3'193'122	-1'567'414
Résultat brut sur placements non traditionnels	6'386'188	1'927'106
Revenus des titres	1'096'873	290'592
Produits des ventes réalisées	1'525'738	472'470
Pertes des ventes réalisées	-98'816	-68'367
Plus-values non réalisées	4'238'150	2'287'964
Moins-values non réalisées	-491'168	-988'575
Gains de change	135'177	0
Pertes de change	-19'766	-66'978
Résultat brut sur matières premières	-6'797'130	439'749
Revenus des titres	1'984'143	414'091
Produits des ventes réalisées	0	42'897
Perte des ventes réalisées	0	-194'029
Plus-values non réalisées	4'219'863	1'585'098
Moins-values non réalisées	-12'223'769	-749'126
Gains de change	60'112	0
Pertes de change	-837'479	-659'182
Résultat net des placements	208'749'376	189'703'213
Résultat brut des placements	223'853'204	195'578'271
Frais de gestion de placements	-5'987'492	-5'875'058
Frais de gestion de placements TER	-9'116'336	0

6.8 Placements auprès de l'employeur

L'Etat du Valais a conclu avec CPVAL un contrat de prêt sur 40 ans pour un montant total de CHF 310 millions valable dès le 1er janvier 2010 (première phase de la recapitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers. Ce taux correspond à 3,5% en 2013.

L'Etat du Valais a également conclu avec CPVAL un deuxième contrat de prêt remboursable par amortissement linéaire sur 40 ans pour un montant total de CHF 565,9 millions valable dès le 1er janvier 2012 (deuxième phase de la recapitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers à 3,5%. Le solde de ces prêts se monte à CHF 847'622'100.- au 31 décembre 2013.

6.9 Frais d'administration de la fortune

	CHF	
Placements transparents*	3'426'211'696	99.35%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	22'355'210	0.65%
Total des placements	3'448'566'906	100.00%

* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Taux de transparence en matière de frais 99.35%

PLACEMENTS COLLECTIFS DONT LES FRAIS NE SONT PAS CONNUS (NON TRANSPARENTS)

Produit et No de valeur	No Valeur	Parts	Valeur 31.12.13
MOMENTUM ALLWEATHER STRA-DR	1'052'881	2'643.38	185'439
MAN COMMODITY STRATEGIES SELECTION	1'994'913	3'543.01	4'642'428
MAN ABSOLUTE RETURN STRATEGIES CLASS-I	2'087'865	13'322.80	10'361'600
MAN ABSOLUTE RETURN STRATEGIES USD	10'314'493	1'699	381'218
MONT-BLANC LEVERAGED FUND SELECT - CLASS B	5'241'712	28'550.12	793'556
DR ALLWEATHER INSTIT FUND	14'556'179	1'811.61	114'467
DR2 ALLWEATHER INSTIT FUND	14'556'183	614.70	27'931
3A ALTERNATIVE FUNDS - MULTY STRATEGY	1'644'654	7'136	-
3A MULTI-STRATEGY FUND CLASS-C	2'105'071	11'579	-
AIG DIVERSIFIED STRATEGIES FUND CLASS-B	1'598'668	10'350	289'179
LUX SELECTION FUND - EUROPEAN PROPERTY SECURITIES	2'060'403	33'263	5'559'392
TOTAL			22'355'210

	2013
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	3'081'447
Retours de frais	-638'247
Frais de gestion des immeubles*	3'544'292
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	9'116'336
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	15'103'828
en % des placements transparents	0.44%
en % des placements transparents sans le prêt à l'Etat du Valais	0.59%

* Ce poste comprend tous les frais et impôts liés aux immeubles

*TER: Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service TVA

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE

Frais de gestion de fortune comptabilisés directement

dont:

Charges de mandat	937'717
Management fees	1'782'455
Frais bancaires	8'348
Courtages	352'927
Frais de gestion des immeubles	3'544'292
./. Rétrocessions	-638'247

Somme des frais calculés pour les placements collectifs

dont:

Actions suisses	786'970
Actions étrangères	1'528'650
Obligations suisses	1'235'875
Obligations en monnaies étrangères	1'059'645
Immobilier suisse	1'425'043
Immobilier étranger	1'037'233
Matières premières	1'157'188
Placements alternatifs	885'732

Frais de gestion de fortune comptabilisés au compte d'exploitation	15'103'828
---	-------------------

■ 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif

	31.12.2013	31.12.2012
Créances à court terme	18'498'988.66	17'403'542.22
– Impôt anticipé à récupérer	6'133'694.06	4'172'860.52
– Créances contre les employeurs	12'229'600.05	13'125'042.85
– Créances contre les employés	0.00	44'910.65
– Créances contre les rentiers et autres	135'694.55	60'728.20
Actifs transitoires	4'302'421.68	3'751'126.04
– Immeubles	976'749.16	1'421'649.57
– Administration	7'390.30	37'376.71
– Placements (intérêts courus)	3'318'282.22	2'292'099.76

PASSIF

7.2 Autres dettes

– Créanciers - Administration	0.00	106'736.52
– Créanciers - Immeubles	0.00	2'160.25
– Créance du Fonds de Garantie	763'789.70	682'687.50
– Créanciers divers de prévoyance	8'841.65	121'776.90
– Créanciers charges sociales	-3'329.10	-1'725.35
– Provision pour affaires juridiques	319'317.00	284'142.00

7.3 Compte de régularisation passif

– Charges à payer - Immeubles & Admin.	1'557'320.73	1'589'979.30
– Charges à payer - Placements	632'735.89	346'210.46
– Produits perçus d'avance – Immeubles	356'802.40	225'983.65

COMPTE D'EXPLOITATION

7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres

Cotisations complémentaires de l'employeur	11'506'855.30	11'408'160.45
– Cotisations de renforcement et rappel de cotisations employeur ¹⁾	2'939'666.85	2'856'004.85
– Pont AVS – participation au financement ²⁾	6'503'461.40	6'565'971.40
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	1'972'854.80	1'900'486.50
– Participation aux frais administratifs	90'872.25	85'697.70
Primes uniques et rachats	8'741'047.46	6'286'949.59
– Achats à l'admission	7'538'184.70	5'865'145.05
– Financement retraite anticipée	1'176'604.35	390'952.10
– Recettes diverses & remboursement avances AI	26'258.41	30'852.44

¹⁾ Depuis 2012, les employeurs paient une cotisation de renforcement de 0,4% des traitements assurés pour l'amélioration du degré de couverture. Le montant figurant sous 2011 concerne les rappels de cotisations qui ont été supprimés avec l'introduction de la primauté des cotisations.

²⁾ Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1^{er} décembre 2002. Dès le 1^{er} janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50% également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 du règlement de base de la Caisse, l'adaptation des rentes est de la compétence du Comité. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons et considérant l'absence de reprise de l'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2013, le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

7.6 Autres prestations réglementaires

- Rentes d'enfants
- Pont AVS
- Autres prestations de prévoyance

	31.12.2013	31.12.2012
Total	14'888'719.15	14'753'506.75
Rentes d'enfants	1'562'858.80	1'629'475.05
Pont AVS	12'960'669.85	12'963'930.90
Autres prestations de prévoyance	365'190.50	160'100.80

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012.

7.7 Versements anticipés

- Versements anticipés propriété du logement
- Versements anticipés suite au divorce

	31.12.2013	31.12.2012
Total	7'483'158.75	10'770'835.35
Versements anticipés propriété du logement	4'363'856.45	7'079'628.60
Versements anticipés suite au divorce	3'119'302.30	3'691'206.75

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance

	31.12.2013	31.12.2012	Différence
Capitaux de prévoyance assurés actifs et invalides	2'137'816'000	2'027'619'000	+110'197'000
Capitaux de prévoyance rentiers	2'012'110'000	1'875'346'000	+136'764'000
Provision pour adaptation longévité	37'345'000	81'951'000	-44'606'000
Provision pour baisse du taux technique – rentes	100'000'000	60'000'000	+40'000'000
Provision pour baisse du taux technique – actifs	32'000'000	0	+32'000'000
Provision pour compensation rentes	4'000'000	0	+4'000'000
Provision « Garantie changement Primauté »	54'988'000	81'215'000	-26'227'000
Déduction libération de primes	-365'190	-160'100	-365'190
Evolution des engagements 2013			+251'762'810

Les montants relatifs à la libération du service des primes sont inclus dans le capital épargne des assurés actifs et invalides. Ils ont cependant déjà été pris en compte dans les charges de l'exercice et doivent être déduits des coûts liés à l'évolution du capital épargne.

	31.12.2013	31.12.2012
7.9 Frais d'administration	2'570'875	3'331'683
Coûts de l'administration générale		
– Traitements, Comité, formation, représentation	1'587'824.51	1'861'070.10
– Loyers	108'216.15	106'636.50
– Changement système informatique	259'792.35	582'232.05
– Charges changement primauté	0.00	120'220.20
– Frais informatiques	161'257.21	228'740.64
– Divers	196'986.62	309'779.64
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	216'866.20	97'789.40
– Organe de révision	99'400.00	40'000.00
– Expert en prévoyance professionnelle	117'466.20	57'789.40
Emoluments autorité de surveillance	39'932.00	25'214.80

Les frais plus élevés pour l'organe de révision s'expliquent par le fait que les honoraires pour la révision de l'exercice 2012 sont cumulés avec ceux, partiels, de l'exercice 2013. Situation exceptionnelle suite à la désignation d'un nouvel organe de révision.

■ 8. Autorité de surveillance

Les comptes 2012, ainsi que les documents requis, ont été transmis à l'Autorité de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Suisse occidentale (ASSO), qui n'a pas émis de commentaire particulier à leur sujet.

Différents domaines ont été abordé avec dite Autorité et ont donné lieu aux remarques suivantes :

– **Indépendance de l'organe de révision :** Suite à une interpellation de la Commission de Haute surveillance, maintenir l'Inspection cantonale des finances comme organe de révision de la Caisse constituerait une incompatibilité entre la qualité d'organe de révision et celle d'assurés de l'institution contrôlée (indépendance non garantie). Demande a donc été faite à CPVAL de désigner pour les comptes 2013 un nouvel organe de révision. PricewaterhouseCoopers SA a été désigné pour assumer désormais ce mandat.

– **Délai pour la fixation des degrés de couverture initiaux :** CPVAL a transmis à son Autorité de surveillance pour le 31 décembre 2013 d'une part le plan de financement définitif ainsi que le chemin de financement sur les 40 prochaines années accompagnés du rapport de l'expert en prévoyance professionnelle se prononçant sur ce plan et d'autre part les degrés de couverture initiaux valables rétroactivement au 1^{er} janvier 2012. Sur cette base, l'ASSO considère que la Caisse remplit les conditions lui permettant de déroger au principe de la capitalisation complète et décide :

- d'approuver la poursuite de la gestion de CPVAL selon le système de la capitalisation partielle ;
- d'inviter la Caisse à l'informer de façon régulière sur tout fait important concernant le plan de financement ;
- d'inviter la Caisse à lui soumettre tous les 5 ans un plan visant à atteindre un degré de couverture de 80% au 1^{er} janvier 2052 au plus tard.

■ 9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises

CPVAL peut déroger au principe de la capitalisation complète (voir point 8 ci-dessus) puisque le canton garantit ses engagements réglementaires conformément à l'article 7 de la LIEP basé sur l'art. 72c LPP. La Caisse n'est donc pas en situation de découvert au sens de l'article 44 OPP2.

CPVAL a déjà pris d'importantes mesures depuis 2007 pour renforcer sa situation financière. Depuis le 1er janvier 2012, des modifications de la LPP, relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle, sont entrées en vigueur. Elles prévoient (art 72a ss LPP) que ces institutions doivent garantir la couverture intégrale des engagements envers les bénéficiaires de rentes et atteindre, dans un délai maximum de 40 ans, un degré de couverture de 80%. Selon les états financiers de CPVAL au 31 décembre 2013 et sur la base des hypothèses actuarielles et économiques appliquées à ce jour, il ressort du rapport de l'expert que :

- les projections montrent que les objectifs fixés par la loi seront atteints avant le délai limite ;
- que les engagements envers les bénéficiaires de rente seront toujours entièrement couverts ;
- que les degrés de couverture initiaux ne seront pas franchis à la baisse pour autant que les hypothèses retenues se réalisent dans le futur ;
- l'étude de la sensibilité aux variations des hypothèses exogènes met en évidence les risques que représentent pour l'évolution du degré de couverture une inflation nulle, une croissance nulle de l'effectif des assurés actifs ou encore un rendement de la fortune inférieur à 4% en moyenne ;
- que la Caisse peut financer elle-même une baisse du taux technique à 3%.

Au 31 décembre 2013, le degré de couverture global selon OPP2 est de 79%. Le degré de couverture global selon LPP est 72,4% (plancher à 71,6%) avec une réserve de fluctuation de valeur de CHF 290 mios. Le degré de couverture des bénéficiaires de rente est de 100% et celui des actifs de 46,1% (plancher à 45,4%).

En anticipant une prochaine baisse du taux technique, exigée par les experts en prévoyance professionnelle, le Comité a décidé de constituer d'une part une provision pour baisse du taux technique de CHF 60 mios à fin 2012, augmentée de CHF 40 mios à CHF 100 mios à fin 2013 pour faire face à

l'augmentation des engagements des bénéficiaires de rente en cas de baisse du taux technique de 3,5% à 3% (Chiffres 2013) et d'autre part une provision technique pour les actifs de CHF 32 mios pour le maintien des taux de conversion durant une certaine période.

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse ne font l'objet d'aucune mise en gage à la date de l'établissement du bilan.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

9.5.1 Procédure pénale

L'arrêt du Tribunal fédéral du 14 mars 2013 a définitivement clos l'instruction pénale, initiée en juillet 2003, contre l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey. Celui-ci a été reconnu coupable et a été condamné. Les modalités pour le dédommagement financier à CPVAL ont commencé en avril 2013 et se poursuivront au cours de 2014. Le montant récupérable devrait atteindre la somme de CHF 4 mios environ. CPVAL a dépensé environ CHF 1,5 mios en frais de justice et d'avocats depuis le début de cette affaire et a déjà récupéré CHF 2,4 mios auprès d'autres organes impliqués dans cette affaire.

9.5.2 Procédure civile devant le Tribunal d'Instance de Thonon

L'inscription d'une hypothèque conservatoire sur la propriété d'Ignace Rey a été maintenue. L'issue de la procédure est prévue pour 2014.

9.5.3 Litige devant le Tribunal fédéral, Cour des assurances sociales

Dans un litige porté devant la Cour des assurances sociales du Tribunal fédéral, CPVAL a obtenu gain de cause concernant le refus opposé par une commune pour le financement dû par l'employeur de la rente pont AVS. CPVAL a récupéré son dû et les intérêts, à savoir un montant de CHF 31'914.–.

■ 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

CONCLUSION DU RAPPORT DE L'EXPERT AGREE

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, nous constatons que la Caisse présente un déficit technique au 31.12.2013. A cette date, en vertu de l'article 52e de la LPP, la fortune de la Caisse ne couvre pas intégralement ses engagements réglementaires.

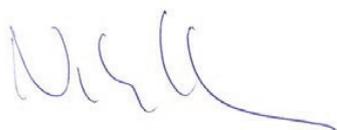
Nous constatons en outre que :

- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- selon les bases techniques VZ 2010, au taux technique de 3.5% et en application du règlement de provisions entériné par le Conseil de fondation, la Caisse présente un déficit technique de CHF 1'208'000'000.—;
- le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève ainsi au 31.12.2013 à 79.0%;
- en vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 1'208'000'000.—;
- compte tenu que le degré de couverture actuel est inférieur au degré minimum requis selon l'article 72a LPP, à savoir 80% pour les institution de prévoyance en capitalisation partielle, le Comité doit présenter un plan de financement qui permettra d'atteindre cet objectif d'ici au 31 décembre 2051 au plus tard;
- selon nos calculs de projection, cet objectif est actuellement atteignable avant le terme.

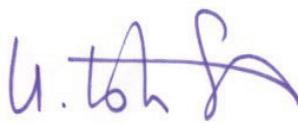
Nous remercions le Comité pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Pully, le 16 avril 2014

Swisscanto Prévoyance SA



Konrad Niklewicz
Expert diplômé
En assurances de pension



Michèle Mottu Stella
Experte diplômée
en assurances de pension

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision au Comité de la
Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - CPVAL
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais - CPVAL, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été vérifiés par un autre organe de révision.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Comité désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-
saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Yan Pannatier
Expert-réviseur

Sion, le 16 avril 2014

